



**Fondation Rurale
de Wallonie**

**Convention 2023-2025 entre la Communauté française
de Belgique et la Fondation Rurale de Wallonie**

Culture et ruralité : quels apports réciproques pour garantir la vie culturelle en milieu rural ?

Rapport de recherche

Arrêté ministériel du 19 octobre 2023 octroyant une subvention d'un montant de 28.000,00 euros à la Fondation Rurale de Wallonie à charge des crédits inscrits à l'article de base 33.27.31 de la Division organique 23 du budget des dépenses de la Communauté française, pour l'exercice budgétaire 2023.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue Camille Hubert, 5
5032 – ISNES (GEMBLOUX)
081/26.18.82
contact@frw.be

*Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles*



Introduction

Depuis plus d'une dizaine d'années, les droits culturels constituent le référentiel prédominant des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Reconnus par les Nations Unies dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les droits culturels ont été conceptuellement qualifiés dans la Déclaration de Fribourg (2007) qui affirme que l'exercice du droit à la culture est préalable et indispensable à l'exercice de tous les autres droits fondamentaux, comme les droits civils, politiques, économiques, à la santé, etc.^{1,2}.

Concrètement, le concept des droits culturels a trouvé sa première application en FWB avec le décret des centres culturels de 2013³ où ils deviennent un référentiel pour les travailleuses et travailleurs de ce secteur. Le décret prévoit que l'action déployée par les centres culturels vise explicitement à permettre aux populations l'exercice effectif du droit à la culture, avec une attention particulière à la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit.

Tels que repris dans l'article 1 du décret des centres culturels, les droits culturels visent plus spécifiquement à garantir :

- 1° la liberté de création et d'expression ;
- 2° l'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à la culture, à des œuvres et à des pratiques diversifiées et de qualité ;
- 3° le renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire ;
- 4° l'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective ;
- 5° le maintien, le développement et la promotion des patrimoines et des cultures, y compris dans leur phase d'émergence ;
- 6° le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels ;
- 7° les objectifs, stratégies et priorités du parcours d'éducation culturelle et artistique.

La question de l'effectivité⁴ des droits culturels en FWB est assez bien documentée, notamment dans les différentes publications de la plateforme des Droits culturels ou celles de l'Observatoire des Politiques culturelles. Ces études se focalisent essentiellement sur la caractérisation, l'application et l'évaluation des pratiques des opérateurs culturels au regard des droits culturels mais sans nécessairement aborder leur dimension territoriale.

¹ Degrijse, M., Lossignol, V., Pierard, P. et L. Vandersteene (2022). Cultiver et observer les droits culturels. Deux démarches en Fédération Wallonie-Bruxelles, Lectures.Culture 27, mars-avril 2022

² de Bodt, R. (2019) Libertés culturelles & droits des usagers. Les conditions du droit de participer à la vie culturelle. Volume 3 – du droit des usagers des opérateurs culturels, hypothèses de travail pour une éthique relationnelle, partagée, synthèse générale des principes, Repères n°10, Observatoire des Politiques Culturelles.

³ Décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013, https://gallilex.cfwb.be/document/pdf/39909_001.pdf

⁴ Effectivité des droits : « ce qui se réalise dans les faits à partir des droits, c'est-à-dire autant les manières dont les droits sont appliqués, respectés, protégés et mis en oeuvre, que les effets que ces normes produisent et qui sont plus ou moins en adéquation avec les finalités de ces droits » (2022). Travailler avec les droits culturels. Plateforme d'observation des droits culturels. Panoplie d'outils facilitant l'appropriation, l'analyse et la problématisation, Culture & Démocratie

Certaines études⁵ montrent cependant bien l'existence de dynamiques culturelles différentes dans les grandes villes et dans le reste du territoire de la FWB, notamment dans les zones rurales. Les activités culturelles développées dans ces dernières sont cependant bien moins documentées que celles en milieu urbain. De même, le lien entre culture et ruralité n'a jamais été questionné directement en FWB.

Pourtant, plus de la moitié du territoire wallon peut être considéré comme territoire rural. Sur les 262 communes que compte la Wallonie, 149 communes sont rurales et 79 sont semi-rurales⁶. Il s'agit d'une ruralité plurielle présentant des contextes territoriaux, économiques, environnementaux et socio-culturels très différents. La ruralité périphérique des grandes villes n'est pas la ruralité des villages associés aux villes de taille moyenne ni la ruralité profonde des communes et villages éloignés de tout et caractérisés par une très faible densité de population et désertés par les services et les moyens de communication et de transport^{7,8}.

La ruralité wallonne se caractérise par une faible densité de l'habitat et l'éloignement géographique des pôles d'activités où sont localisés les services tels la poste, les soins médicaux, les commerces, les banques, les écoles, les institutions publiques et les loisirs. Cet éloignement des services essentiels y engendre des besoins de déplacements plus longs qu'en milieu urbain, ce qui pose un défi majeur en termes de mobilité.

Alors que le déficit ou l'absence de services de base dans les zones rurales est bien documenté dans les études relatives au développement rural⁹, la question de l'accès aux activités culturelles et de l'effectivité des droits culturels l'est beaucoup moins et figure rarement comme une priorité dans les diagnostics territoriaux.

Cette recherche, menée dans le cadre d'une convention de 3 ans (2023-2025) entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Fondation Rurale de Wallonie, se focalise sur la question du développement de l'action culturelle et de l'effectivité des droits culturels en milieu rural.

Dans ce travail, l'effectivité des droits culturels sera abordée sous l'angle des facteurs qui entravent l'accès des habitants des zones rurales aux activités culturelles ainsi que les difficultés éprouvées dans le déploiement de projets culturels tels que perçus par les opérateurs culturels actifs en milieu rural. Son objectif final est d'identifier des leviers d'actions et des pistes concrètes visant à soutenir et à faciliter la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural. Au-delà de cet objectif, cette étude interroge également la manière dont les enjeux de la ruralité sont abordés au travers des projets culturels.

Cette étude s'est concrétisée au travers de deux axes méthodologiques complémentaires :

Un premier axe de recherche cible la manière dont les experts académique et institutionnel s'emparent des questions du développement de l'action culturelle en milieu rural, de ses

⁵ Callier, L. et L. Hanquinet (2012), Etude approfondie des pratiques et consommation culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles. Etudes n°1, Observatoire des Politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles

⁶ https://agriculture.wallonie.be/files/accueil/ruralit%c3%a9/PCDR/Indicateur_ruralité_2021_notice_explorative.pdf, SPW DDR

⁷ Le développement rural, Mouvement communal, Union des Villes et Communes de Wallonie, Novembre 2014, n°892

⁸ Interview C. Billouez (2023) Revue Wallonie, Conseil économique social et environnemental de Wallonie, n°156, pp. 13-14

⁹ Brulard, C. & T. Dogot (2022) Maisons multi-services en Wallonie : état des lieux & Prospectives, rapport de recherche Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité

enjeux et de ses spécificités. Ces questions ont été abordées à la fois au travers d'une synthèse des documents bibliographiques existant sur le sujet mais aussi au travers d'entretiens ciblés.

Le second axe de recherche vise à caractériser la diversité des projets culturels en milieu rural ainsi que la manière dont les opérateurs culturels de communes rurales et semi-rurales de la FWB mettent en œuvre leurs projets et perçoivent l'effectivité des droits culturels en milieu rural

Remerciements.

La FRW remercie sincèrement les personnes rencontrées lors des entretiens pour leur disponibilité. Aucun n'a hésité à consacrer une partie de son temps pourtant bien occupé à répondre aux questions et à partager ses expériences. Elle remercie également C. Dehon, I. Lohisse, M.-O. Baeken et J.-F. Füeg composant le comité d'accompagnement de cette convention, pour la clarification de certains concepts ainsi que pour leurs conseils méthodologiques et apport d'informations.

2. Méthodologie

2.1. Analyse de la diversité culturelle dans les communes rurales de la FWB

Les agents de développement travaillant dans les 8 équipes régionales ainsi qu'à la Cellule de coordination de l'Interface Leader de la FRW ont inventorié les projets culturels s'emparant de l'enjeu de la ruralité en FWB. Ces projets s'inscrivent essentiellement, mais pas que, dans les Opérations de Développement Rural (ODR) et les Stratégies de Développement Local (SDL) des Groupes d'Action Locale (GAL) de chaque territoire.

Cet inventaire non exhaustif des projets a permis de caractériser la diversité des activités culturelles développées en ruralité wallonne sur le plan des thématiques abordées, des opérateurs qui les portent, des partenariats et collaborations mises en place ainsi que de leurs sources de financement.

Une dizaine de projets illustrant la diversité institutionnelle (centre culturel, bibliothèque, maison de jeunes, maison de la ruralité, musée, association) ainsi que leur répartition géographique ont été sélectionnés dans cet inventaire afin de mener les entretiens avec les opérateurs culturels qui les portent.

2.2. Entretiens avec les experts académique et institutionnel et avec les opérateurs culturels

2.2.1. Préparation et conduite des entretiens

Le lien entre culture et ruralité ainsi que les facteurs entravant l'effectivité des droits culturels en milieu rural ont été abordés au travers d'entretiens semi-directifs avec des experts des milieux académique et institutionnel d'une part, et avec des opérateurs culturels actifs en milieu rural, d'autre part.

La portée des entretiens avec les experts académique et institutionnel cible plus particulièrement l'étude de la spécificité des initiatives culturelles et l'impact des politiques culturelles de la FWB sur leur développement en Wallonie rurale, leurs apports aux territoires et aux populations rurales ainsi que la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural.

Les entretiens avec les opérateurs culturels actifs en milieu rural visent, eux, à identifier, au travers d'études de cas, les enjeux sociétaux ou territoriaux motivant l'émergence des projets qu'ils portent, les facteurs favorisant ou freinant leur déploiement ainsi que les questions relatives à l'effectivité des droits culturels sur leur territoire.

Deux guides d'entretien distincts, l'un à destination des experts académique et institutionnel (annexe 1A), l'autre à destination des opérateurs culturels (annexe 1B), ont été conçus afin de structurer les échanges avec les personnes interviewées. Ces guides ont été soumis pour validation au comité d'accompagnement et ont été amendés en tenant compte des suggestions reçues. Deux questions y ont été ajoutées, portant notamment sur i) les populations plus difficiles à toucher lors d'activités culturelles et les raisons de cette exclusion ; ii) les partenariats hors champ culturel et/ou hors territoire.

Ces guides ont été envoyés préalablement aux personnes interviewées afin qu'elles puissent évaluer la portée attendue des entretiens. Ceux-ci se sont déroulés de manière individuelle et ont duré entre 1,5 et 2 heures. Ils ont été réalisés entre octobre 2024 et janvier 2025.

2.2.2. Traitement des entretiens

Les entretiens ont été enregistrés, représentant quelque 30 heures de fichiers sonores qui ont ensuite été retranscrits en veillant à respecter scrupuleusement les propos de la personne interviewée.

Etant donné la longueur, la densité et la richesse de chacun des entretiens et par souci de confidentialité, les échanges avec les opérateurs culturels ne sont pas restitués dans leur intégralité. Ils ont été analysés de manière globale et synthétique au travers du prisme de plusieurs questions essentielles ciblant les objectifs de cette recherche. L'objectif n'est pas en effet de restituer des situations individuelles mais d'amener une réflexion à partir des points de convergence.

3. Résultats

3.1. Recherche en milieu académique et institutionnel

3.1.1. Recherche bibliographique

La recherche bibliographique entreprise dans ce travail cible la manière dont les milieux académique et institutionnel s'emparent des questions du développement de l'action culturelle en milieu rural, de ses enjeux, de ses spécificités et de ses évolutions. Cette recherche s'est orientée vers les publications de la Plateforme d'observation des droits culturels en FWB¹⁰, ainsi que vers les collections Repères et Etudes de l'Observatoire des Politiques Culturelles de la FWB.

Force est de constater que les publications académiques ou institutionnelles spécifiquement consacrées à l'effectivité des droits culturels en milieu rural sur le territoire de la FWB sont très parcellaires, voire inexistantes. Il semble que le lien entre culture et ruralité n'ait jamais été abordé explicitement non plus.

La question spécifique de l'exercice des droits culturels en milieu rural n'a, à notre connaissance, pas été abordée dans la littérature sinon de manière indirecte et diffuse dans certaines publications.

Ainsi, on peut trouver quelques éléments d'informations sur le sujet dans une série d'études sur les pratiques et consommations culturelles, prises au sens large du terme¹¹, de la population en FWB^{12,13}. Ces études montrent, sur la base d'une large enquête statistique menée entre 2007 et 2017, que l'âge et le niveau d'éducation des individus apparaissent comme les éléments les plus importants pour déterminer les pratiques culturelles, mais que le facteur géographique y jouait également un rôle. Un clivage dans les profils de consommation culturelle oppose, d'un côté, les grandes villes (essentiellement Bruxelles et Liège) et, de l'autre, le reste du territoire (sans toutefois faire de différence entre les petites villes et l'environnement rural). La participation culturelle apparaît comme une caractéristique des grandes villes. Une de ces études¹⁴ montre que l'accès à la culture est moins évident dans la province très rurale du Luxembourg, en raison du manque de transport privé et de transports en commun mais aussi en raison du coût du trajet, etc. Ces difficultés sont essentiellement ressenties par les personnes âgées (65 ans et plus) et les jeunes (diplômés au maximum du primaire). Selon ces seuls éléments bibliographiques, la mobilité serait un frein à la fréquentation des institutions culturelles en milieu rural.

¹⁰ La Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles est pilotée par l'association d'éducation permanente Culture & Démocratie. La Plateforme est un espace ouvert à toute personne désireuse de trouver des informations, d'échanger ou de réfléchir sur les droits culturels et leur effectivité.

¹¹ Au sens large du terme, c'est-à-dire aussi bien la "culture cultivée" telles que les spectacles, expositions, visites de musée que les activités de loisirs comme les sorties festives, la télévision par exemple.

¹² Callier, L. et L. Hanquinet (2012), Etude approfondie des pratiques et consommation culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles. Etudes n°1, Observatoire des Politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles

¹³ Van Campenhoudt, M. et M. Guérin (2020). Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles. Etudes n°8, Observatoire des Politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹⁴ Van Campenhoudt, M. et M. Guérin (2020). Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles. Etudes n°8, Observatoire des Politiques culturelles, Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une recherche bibliographique plus ciblée sur l'exercice des droits culturels a, par ailleurs, été menée dans le cadre de cette étude. Cette revue bibliographique n'abordera pas la manière dont le concept de droits culturels est considéré au travers des textes constitutionnels et législatifs, ni sa portée philosophique. Les références des sources de droit international, fédéral et communautaire ainsi que divers travaux, académiques relatifs aux droits culturels sont reprises dans la publication « Travailler avec les droits culturels » de la Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁵. Cette dernière constitue un espace d'observation, de mutualisation, de partage et de mise en commun d'informations relatives aux droits culturels.

Notre travail bibliographique s'est plutôt concentré sur la recherche de références ciblant les aspects plus pratiques de la mise en œuvre des droits culturels dans le cadre des activités menées par les opérateurs culturels. Tel est le cas de la recherche participative menée sur les pratiques de terrain des droits culturels par huit centres culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette recherche ciblait la manière dont ces opérateurs se sont appropriés le référentiel relatif aux droits culturels dans leurs réflexions et leurs actions ainsi que les méthodes d'observation de leur effectivité¹⁶. Les centres culturels jouent un rôle précurseur dans l'expérimentation de la mobilisation du référentiel des droits culturels, notamment depuis le décret du 21 novembre 2013 qui les amène à repenser leur action au regard de ce référentiel. Les huit centres culturels sollicités se situent dans des environnements très variables : deux sont localisés en communes rurales, trois sont dans des centres urbains entourés de communes rurales et trois sont en milieu urbain sans qu'aucune distinction n'ait été faite à ce sujet dans le travail d'analyse.

Cette étude montre que les centres culturels ciblés semblent avoir intégré les notions de droits culturels ainsi que les mécanismes pour les rendre effectifs. Les actions choisies par les huit centres culturels pour constituer les études de cas ciblaient essentiellement l'intégration de publics précarisés, indiquant que leur conception des droits culturels ciblait essentiellement les droits d'accès et de participer à la vie culturelle.

Cette étude identifie les actions favorisant l'exercice des droits culturels des populations. Ainsi, les actions doivent impérativement être élaborées pour répondre à un ou plusieurs enjeux du territoire identifiés avec la participation effective de la population. Leur portée symbolique sera d'autant plus importante si elles sont mises en relation avec des initiatives similaires réalisées ailleurs, à d'autres échelles ou répondant à des enjeux de société plus globaux. Les actions se situent généralement dans une temporalité longue (au moins plusieurs mois, souvent plusieurs années, parfois des dizaines d'années) et s'inscrivent dans une logique de processus plutôt que de « produits » ou « résultats ». Enfin, une action respectueuse du droit de participer à la vie culturelle doit être inclusive et doit veiller à adapter ses prix, horaires, infrastructures, thématiques, etc. pour être ouverte et accessible à toutes et tous.

Cette étude s'attarde également sur la perception de l'effectivité des droits culturels, au sens des effets qu'ils produisent. Parmi les signes observables de la progression de l'exercice des droits culturels, les centres culturels citent l'autonomisation et l'émancipation d'individus ou groupes d'individus. Celles-ci peuvent prendre des formes diverses comme la constitution

¹⁵ Travail avec les droits culturels. Panoplie d'outils facilitant l'appropriation, l'analyse et la problématisation (2022), Plateforme d'Observation des droits culturels, Culture et Démocratie, pp. 104-105.

¹⁶ Comment observer l'effectivité des droits culturels? (2022) Synthèse de la recherche participative menée par la plateforme d'observation des droits culturels, Culture & Démocratie.

https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2023/10/PODC_ANALYSE_2022_06_Projet-outil_DEF-PRINT.pdf

d'un groupe en association de fait ou en A.S.B.L., la construction d'une identité de groupe, l'initiation de dynamique collective, le relais de l'information, etc.

La suite de cette recherche s'est orientée vers la conception de formations autour des droits culturels et de leur effectivité à destination des personnes concernées par la thématique.

Les centres culturels ne sont pas les seuls opérateurs du territoire de la FWB à travailler à la mise en œuvre des droits fondamentaux. Ceux-ci apparaissent également dans les politiques culturelles et décrets qui orientent l'activité des centres de jeunes, de la lecture publique, des centres d'expression et de créativité, de l'Education permanente mais aussi à des institutions comme les musées, les théâtres, l'école, notamment avec la mise en œuvre du projet PECA (Programme d'Education Culturelle et Artistique)^{17,18}.

En 2021, l'événement « Parlez-vous droits culturels ?»¹⁹ a permis de réfléchir aux problèmes pratiques, aux difficultés de mise en œuvre de l'exercice des droits culturels des populations avec les opérateurs. La nécessité de traduction des concepts et termes académiques en actions et opérations concrètes pour la population, le cloisonnement entre la culture et la politique qui oppose les besoins de culture et les besoins primaires de la population, la temporalité longue dans laquelle s'inscrivent les nécessaires collaborations entre partenaires et communications avec les gens et qui doit être combinée avec les temporalités de la programmation, du rapportage aux pouvoirs subsidiaires, des contrats-programmes, sont autant de facteurs entravant la mise en œuvre des droits culturels évoqués par les centres culturels.

¹⁷ Van Hee, O. (2019) Rapport entre champ socioculturel et champ de la création: quelle appropriation des droits culturels, en cours et à venir ? Actes de la rencontre « Faire vivre les droits culturels ». p. 48, Cahier 10. Culture & Démocratie, <https://plateformedroitsculturels.home.blog/2020/12/02/actes-de-la-rencontre-fairevivre-les-droits-culturels/>

¹⁸ Comment observer l'effectivité des droits culturels? (2022) Synthèse de la recherche participative menée par la plateforme d'observation des droits culturels, Culture & Démocratie.

https://www.cultureetdemocratie.be/uploads/2023/10/PODC_ANALYSE_2022_06_Projet-outil_DEF-PRINT.pdf

¹⁹ Parlez-vous Droits culturels ? <https://plateformedroitsculturels.home.blog/2021/11/23/parlez-vous-droits-culturels-13-decembre-2021/>.

3.1.2. Entretiens auprès des experts académique et institutionnel

3.1.2.1. Entretien avec Olivier Van Hee

Olivier van Hee, chargé de cours dans le cadre du Master en Gestion culturelle à l'Université Libre de Bruxelles et directeur du Service Transversalité des politiques et pratiques culturelles – PECA de la FWB. Les échanges avec O. Van Hee ont eu lieu à Namur le 15 janvier 2025.

Le référentiel des droits culturels en FWB

L'exercice des droits culturels demande que les citoyens aient la capacité d'acquérir des connaissances, de les analyser de manière critique, et de participer activement à la vie culturelle. Cela implique la création d'espaces où les associations peuvent s'exprimer, interagir avec les autorités publiques, et développer des projets culturels.

Le texte du décret de 2013 sur les centres culturels fait explicitement référence aux droits culturels. Leur mission est d'augmenter la capacité d'analyse, de débat et d'action des populations. Cela se fait en travaillant sur les compétences et les connaissances des citoyens, ainsi que sur leur capacité à analyser de manière critique ces connaissances. Il appartient donc aux centres culturels de mettre en œuvre des mécanismes pour favoriser l'accès aux droits culturels et remettre la population au centre du processus. Les droits culturels visent toute la population, pas seulement le public déjà engagé dans des pratiques culturelles. L'objectif est d'atteindre également ceux qui ne sont pas encore en marche vers une pratique culturelle, en s'adressant à toute la population de manière inclusive.

L'accès aux droits culturels n'est pas une prérogative des seuls centres culturels. C'est aussi celle des bibliothèques, des centres d'expression et de créativité, des maisons de jeunes, des tiers-lieux. Les droits culturels s'exercent dans tous ces lieux de Vivre Ensemble.

Les freins à la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural

L'éloignement géographique et des infrastructures inadaptées

La politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'est construite sur une logique ascendante, c'est-à-dire que l'État n'est pas le planificateur central, contrairement à ce qui se fait en France où le ministère de la Culture à Paris décide des infrastructures culturelles nécessaires dans différentes régions. En FWB, la politique culturelle a émergé des mouvements sociaux du début du XXe siècle, notamment avec la classe ouvrière qui cherchait à acquérir des compétences en lecture, écriture et calcul pour participer activement à la société.

La démocratisation de la culture en FWB s'est concrétisée notamment à travers le plan d'équipement du ministre Wigny dans les années 1960. Ce plan visait à créer des lieux culturels dans chaque commune pour rendre la culture accessible à tous et permettre aux citoyens de s'exprimer. Cela a conduit à la création d'un réseau de centres culturels et d'autres infrastructures culturelles de proximité tels les bibliothèques, les maisons des jeunes, les associations d'éducation permanente, les centres d'expression et de créativité.

Les centres culturels en FWB, par exemple, jouent un rôle crucial dans l'animation locale et la participation citoyenne. Ils sont souvent des espaces de débat, d'analyse et d'action culturelle, travaillant en étroite collaboration avec les populations locales.

Bien que la politique culturelle en FWB ait permis de créer ce maillage territorial relativement dense, des difficultés persistent aujourd'hui pour rencontrer les objectifs d'accès aux droits

culturels en milieu rural. Le problème majeur pour accéder à l'offre culturelle en milieu rural est certainement celui de la mobilité en raison d'un manque de transports publics efficaces desservant les zones les plus éloignées. Il s'agit également d'un problème d'infrastructures culturelles qui peuvent ne plus être adaptées aux besoins actuels et qui nécessitent des investissements pour les moderniser ou les rendre plus accessibles.

Disposer d'un réseau efficace d'infrastructures culturelles offrant un service de proximité et permettant l'accès aux droits culturels en milieu rural est pourtant un enjeu démocratique majeur. Alors, pour y répondre, les opérateurs culturels développent des approches mobiles et flexibles pour atteindre ces populations.

C'est par exemple le cas à Momignies, une commune géographiquement isolée, où le centre culturel a acheté un bus pour se rendre dans les villages à la rencontre des habitants puisque ceux-ci ne peuvent se rendre au centre culturel. Cette solution de mobilité inversée a permis de mener la consultation des habitants dans les villages dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial du Centre culturel. Cette démarche a permis au centre culturel d'être la caisse de résonance du sentiment d'isolement et d'abandon par les services publics (école, réseau des soins de santé, administration, centre culturel) ressenti par la population et d'en faire un projet culturel concret.

Le manque de ressources financières et humaines

Le financement des initiatives culturelles en FWB est basé sur des décrets spécifiques qui soutiennent financièrement des structures comme les centres culturels, les bibliothèques et les maisons de jeunes. Ces structures sont encouragées à travailler en réseau et à collaborer avec d'autres acteurs locaux.

Le financement des structures et initiatives culturelles en milieu rural est un défi constant. Les centres culturels et autres opérateurs en milieu rural souffrent souvent d'un manque de ressources, tant financières qu'humaines, limitant leur capacité à organiser des événements et à atteindre un public large.

Le manque de coopération et de coordination

La coopération entre les différents acteurs culturels et les institutions publiques qu'elles soient communales, provinciales ou communautaires est essentielle mais peut être difficile à mettre en place. Cela peut entraîner des doublons, des lacunes dans l'offre culturelle et une utilisation inefficace des ressources disponibles. Des initiatives comme les agences de développement culturel peuvent aider à améliorer cette coordination.

Le manque d'attractivité des métiers de la Culture

L'administration de la FWB constate un taux de turn-over élevé ainsi qu'une difficulté de recrutement des employés chez les opérateurs culturels. Ces difficultés s'observent à l'échelle du territoire de la FWB mais sont encore plus prégnantes pour les petites structures situées en milieu rural.

Fournir une offre de formation continue et adaptée pour professionnaliser le personnel culturel, renforcer l'attractivité des métiers de la culture, accompagner le personnel des structures culturelles dans leurs problèmes, leur donner les bons référentiels est donc essentiel. Les formations, menées en collaboration avec les réseaux et fédérations professionnels, dotent les opérateurs d'instruments, indépendants des subventions, leur

permettant des gains en matière de ressources, de compétences, de temps et de capacité d'action.

La manque de reconnaissance et de valorisation des initiatives locales

Les initiatives culturelles locales, souvent portées par des associations ou des collectifs, manquent parfois de reconnaissance et de soutien institutionnel. Cela peut limiter leur développement et leur pérennité.

Les politiques culturelles sont souvent conçues pour des contextes urbains et ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités et des besoins des zones rurales. Cela peut entraîner des inégalités dans l'accès à la culture.

Les freins aux droits culturels en matière de PECA

Le PECA est une politique visant à offrir un accès équitable à la culture à tous les élèves en FWB. Concrètement, le PECA vise à offrir à chaque élève, soit environ 880 000 étudiants, une à deux expériences culturelles par an durant leur parcours scolaire. Ce programme cherche à établir un lien entre l'Administration de la Culture, les enseignants et les opérateurs culturels pour offrir un catalogue de propositions culturelles mobilisables par les enseignants.

En dépit du maillage culturel territorial existant en FWB, la mise en œuvre du PECA rencontre des difficultés dans certains territoires ruraux, notamment en province de Luxembourg. Les raisons principales de ces difficultés sont liées d'une part au financement de la mobilité des écoles, d'autre part à un manque de coopération entre acteurs culturels.

Résoudre les problèmes de mobilité nécessite de créer des instruments qui permettent aux écoles rurales de disposer d'un transport collectif pour emmener les enfants vers les salles de spectacle, les musées et autres lieux culturels afin qu'ils y vivent l'expérience culturelle de manière idéale. Le financement du transport est en réalité une question de politique publique : est-ce le rôle de la FWB de financer l'opérateur culturel pour qu'il finance lui-même le transport des enfants ? Est-ce une mission des TEC, donc de la Région wallonne ? Quel pourrait être l'apport des communes, éventuellement avec le soutien de la Province, dans l'organisation et le financement des transports pour les activités culturelles ?

D'autre part, le manque de coopération et de concertation entre les artistes et les opérateurs culturels en Province du Luxembourg complique la mise en œuvre du PECA. Les territoires qui n'ont pas de problèmes majeurs dans la mise en œuvre du PECA sont ceux où il existe déjà une organisation et une coopération bien établies entre les acteurs culturels et éducatifs. C'est le cas en Wallonie Picarde, par exemple, où l'agence culturelle Culture.

WAPI, financée par la FWB, agit comme référent et facilite la coopération entre acteurs culturels à l'échelle transcommunale.

La nouvelle agence culturelle du Luxembourg a été créée pour intensifier la coopération entre les acteurs culturels de la Province de Luxembourg. Elle pourrait donc jouer un rôle fédérateur entre les différents acteurs culturels et éducatifs impliqués dans le PECA, aider à surmonter les problèmes de mobilité en étant le relais vers l'administration de la FWB, vers le Gouvernement wallon, vers les communes.

Eléments favorisant l'effectivité des droits culturels en milieu rural

Lors des échanges avec Olivier Van Hee, trois solutions structurelles ont été évoquées pour favoriser les droits culturels en milieu rural : la coopération entre opérateurs culturels,

l'innovation en matière de gestion et d'organisation des structures culturelles et enfin la communication transversale entre les niveaux de pouvoirs.

La coopération

La coopération entre différents opérateurs culturels actifs en milieu rural est intéressante pour réduire les inégalités d'accès aux droits culturels. Elle permet en effet, de dépasser les limites des approches strictement locales et répondre ainsi plus efficacement aux défis spécifiques des territoires ruraux.

Mutualisation des ressources: En coopérant, les opérateurs peuvent mutualiser leurs ressources, qu'elles soient humaines, financières ou matérielles. Cela permet de réaliser des économies d'échelle et d'offrir une meilleure diversité de services culturels. Par exemple, en partageant des infrastructures ou en organisant des événements communs, elles peuvent garantir que même les petites communes rurales ont accès à des œuvres et des événements culturels de qualité. Ce peut également être l'organisation de transports communs pour atteindre les populations isolées.

Complémentarité des compétences: chaque commune ou structure culturelle peut avoir ses propres spécialités ou pôles d'excellence. En collaborant, elles peuvent se compléter mutuellement. Par exemple, un centre culturel pourrait être spécialisé dans le jeune public tandis qu'un autre pourrait exceller dans la musique rock. Cette complémentarité permet de couvrir un spectre plus large de besoins culturels.

Renforcement de l'offre culturelle: en collaborant, les structures culturelles peuvent offrir une programmation plus riche et plus variée dans les zones rurales où l'offre culturelle peut être limitée.

Création de réseaux: la coopération favorise la création de réseaux entre les différents acteurs culturels, ce qui peut faciliter le partage d'informations, de bonnes pratiques et d'innovations. Ces réseaux peuvent également aider à attirer des financements supplémentaires et à renforcer la visibilité des initiatives culturelles locales.

Développement territorial : la coopération culturelle est également un levier de développement territorial. Elle permet de créer des synergies entre les différents acteurs d'un territoire, ce qui peut conduire à une meilleure planification et utilisation des infrastructures culturelles.

L'innovation

La commune de Genappe a développé une approche innovante de la gestion et de l'organisation des structures culturelles. Dans ce modèle, plusieurs entités culturelles distinctes ont fusionné pour former une seule organisation : le centre culturel, la maison des jeunes, le centre d'expression et de créativité, et l'office du tourisme. Cette fusion permet de décloisonner les différentes structures, favorisant ainsi une collaboration plus étroite entre elles.

En réunissant leurs ressources et leurs efforts, ces entités peuvent offrir une gamme plus diversifiée et intégrée de services culturels et touristiques tout en assurant une meilleure utilisation des ressources financières et humaines, ainsi qu'une plus grande efficacité dans la planification et la mise en œuvre des programmes et des activités.

Ce modèle permet également de surmonter les défis liés à la segmentation des décrets et des financements, en créant une structure unique qui peut accéder à différents types de financements tout en respectant les exigences spécifiques de chaque décret.

Le décloisonnement des politiques

Le décloisonnement entre les différentes politiques publiques ou entre différents niveaux de pouvoir apparaît également comme un levier favorisant l'effectivité des droits culturels en milieu rural.

Une concertation entre la FWB et la Région wallonne pourrait aider à résoudre les problèmes de demande de transport des écoles rurales pour qu'elles puissent accéder aux activités culturelles dans le cadre du PECA.

La communication transversale entre la FWB et la Région wallonne concerne également les Tiers-Lieux en milieu rural. Une partie significative des Tiers-Lieux financés dans le cadre de la politique régionale ont une vocation culturelle sans pour autant que la FWB ait été concertée. Dans ce cas également, il y aurait intérêt à ce que les entités fédérées se concertent pour assurer une meilleure gestion financière.

3.1.2.2. Entretien avec Damien Vanneste

Damien Vanneste, sociologue, chercheur à l'*HADéPaS* (Handicap, Autonomie et Développement de la Participation Sociale), maître de conférences à l'Université Catholique de Lille, chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain, collaborateur de la FWB sur des questions de médiation culturelle. Les échanges avec D. Vanneste ont été menés par visioconférence le 5 décembre 2024.

Les freins à la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural

La distribution des structures culturelles en FWB

La logique ascendante de la politique culturelle a permis l'implantation de structures culturelles un peu partout sur le territoire de la FWB. En dépit d'un maillage relativement dense, on peut constater une certaine inégalité dans leur répartition territoriale. La carte de l'établissement des centres culturels en FWB montre, en effet, qu'il y a des endroits où il y en a moins, particulièrement dans le sud de la Wallonie ou dans les Hauts-Pays par exemple.

Le décret de 2013 est, de ce point de vue, important car il permet d'élargir l'échelle territoriale des actions des centres culturels existants. Ce décret exige également une démarche d'analyse partagée du territoire, qui est renforcée par rapport aux décrets antérieurs, poussant les opérateurs culturels en dehors de leurs murs, de leurs territoires, dans des communes où les structures culturelles font défaut.

La mobilité

Exercer ses droits culturels, c'est pouvoir sortir de son coin. La mobilité est souvent un réel frein à l'exercice des droits culturels en milieu rural en raison du manque de transports publics dans les zones très rurales. Et quand les transports publics existent, se déplacer peut ressembler à une micro-aventure menacée, à plus ou moins long terme, par la disparition des petites gares.

Mais la question de l'accès à la culture pour les populations rurales ne se pose pas qu'en termes de mobilité. La décentralisation des activités culturelles hors les murs, dans les villages

là où les gens vivent, dans des lieux de rencontre et de vie sociale fait particulièrement sens. Il s'agit de se rendre accessible plutôt que de donner l'accès en favorisant l'itinérance des activités culturelles.

Le manque de ressources financières des opérateurs culturels

La question du financement peut également constituer un frein dans la mesure où les petits centres culturels en milieu rural reçoivent des financements souvent considérablement moins élevés que ceux situés en milieu urbain. Ces financements moindres limitent la capacité des structures culturelles rurales à développer des projets ambitieux ou à attirer des talents dans leurs régions.

Le sentiment d'illégitimité

L'éloignement peut engendrer chez certains acteurs culturels en milieu rural un sentiment de manque de légitimité vis-à-vis des pouvoirs publics, soit pour demander des subventions, soit pour faire reconnaître leurs projets.

La dépendance aux communes

Il est également capital de réaffirmer l'importance du décret sur les centres culturels qui leur garantit une certaine forme d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs communaux et n'en fait pas de simples services communaux de la Culture.

A cet égard, le métier de direction de Centre culturel est assez complexe, parce qu'il doit à la fois être indépendant par rapport à la commune mais en même temps doit pouvoir travailler en bonne intelligence avec les agents communaux impliqués dans le Centre culturel.

Les publics touchés

Les enquêtes menées notamment par l'Observatoire des Politiques culturelles montrent que l'objectif de diversification des publics en termes d'âge ou sur le plan socio-économique dans une programmation culturelle classique, est rarement atteint. Continuer à se poser la question de la démocratisation de la culture uniquement du point de vue de la diversification des publics qui accèdent à des spectacles, est une impasse. La culture est parfois utilisée par certains comme un élément pour se distinguer et représenter un marqueur de hiérarchie sociale.

Il est plus intéressant d'encourager d'autres modalités comme celle, par exemple, de déplacer l'action culturelle dans les territoires, vers le grand âge, vers les écoles, vers les conditions d'existence difficiles, vers le handicap, afin de récolter des expériences, d'écrire des récits et d'en faire des spectacles que les gens viendront voir. Cela implique de se remettre en question, de modifier sa façon de travailler, d'être disponible et ouvert dans l'exercice de son métier et ne plus penser uniquement en termes de programmation culturelle. C'est là-même la mission des centres culturels qui est de permettre à chacun de vivre une citoyenneté active et de s'exprimer sous une forme ou sous une autre.

Les lieux sont très importants. Ce ne doit pas être des salles de spectacle mais des lieux qui accueillent la vie sociale et le Vivre Ensemble: des bibliothèques, des maisons de village et tout autre lieu permettant la rencontre des personnes.

Eléments favorisant l'accès aux droits culturels en milieu rural

La professionnalisation des métiers de la Culture

Il est important de soutenir les métiers de l'animation culturelle. Ce n'est pas qu'une question de compétences techniques, c'est une question de philosophie d'action sur le développement de la capacité réflexive et critique des citoyens mais aussi de soutien professionnel. Préserver et développer la formation et la professionnalisation des métiers culturels, en collaboration avec les réseaux et fédérations professionnels, sont donc des leviers capitaux, surtout dans le contexte actuel difficile de réduction de subventions pour les métiers de l'animation socio-culturelle.

La temporalité longue et le réseautage

S'inscrire dans une temporalité longue et travailler en étant arrimé à un réseau d'acteurs sont la garantie de la mise en place de projets culturels qui fassent sens et qui s'inscrivent dans le territoire à long terme.

La coopération

La coopération entre plusieurs centres culturels, comme celle encouragée par l'initiative européenne LEADER, permet de mener des projets culturels à une échelle territoriale plus grande. C'est particulièrement important dans des régions très rurales comme le sud de la Wallonie où la distribution des centres culturels est plus dispersée.

Impact de l'action culturelle sur le territoire

Le renforcement de la dynamique sociale et associative

Le milieu rural est socialement très diversifié et très hétérogène. Ce constat contraste avec la vision stéréotypée de l'unité villageoise que l'on oppose souvent à la diversité urbaine. Les projets culturels favorisent les rencontres et les échanges entre les habitants, créant des opportunités d'interactions qui ne se produiraient pas autrement. C'est par exemple le cas quand des habitants de longue date d'un village interagissent avec des néo-ruraux récents. Seule, l'action culturelle est capable de briser les barrières sociales et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre ces divers groupes.

Les projets culturels renforcent également la dynamique des réseaux et des partenariats entre les acteurs locaux, tels les associations, les institutions, les artistes, les habitants... Cela crée une dynamique de collaboration et de coopération qui profite à l'ensemble du territoire, renforce le tissu social et favorise la participation active.

Émancipation et citoyenneté

Les activités culturelles offrent des opportunités d'émancipation personnelle et collective, en permettant aux individus de s'exprimer, de se découvrir, de se réaliser, de vivre autre chose que ce qu'offre leur milieu d'origine. La culture joue un rôle crucial dans le développement de la citoyenneté active et permet aux habitants de s'engager activement dans la vie sociale.

C'est particulièrement important pour la jeunesse dans les villages mais aussi pour les personnes marginalisées. Des ateliers de théâtre ou des projets artistiques basés sur des récits de vie personnels, par exemple, peuvent offrir des moyens d'expression pour des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

La visibilisation de sujets peu visibles

Les actions culturelles permettent de mettre en lumière et d'appréhender des sujets souvent marginalisés ou invisibilisés dans les milieux ruraux, tels que par exemple, le vieillissement des populations immigrées ou les questions de genre et d'orientation sexuelle. Cela permet de donner une voix à des groupes moins structurés ou moins entendus.

Les projets culturels aident les habitants à découvrir et à valoriser leur patrimoine et leur histoire locale et cela peut renforcer leur sentiment d'appartenance et d'attachement à leur territoire. Des projets portant sur la mémoire locale ou des résidences d'artistes explorant l'histoire et les particularités d'un village peuvent, par exemple, rendre visibles pour tous certains aspects de l'identité territoriale.

De par la nature multiple des enjeux sociétaux mobilisés (transition écologique, vieillissement, urbanisme, logement, économie, environnement), les activités culturelles encouragent la collaboration entre différents secteurs et encouragent une vision plus intégrée et transversale du développement rural.

3.2. Etude de cas : diversité culturelle et entretiens avec les opérateurs culturels actifs en milieu rural

3.2.1. Diversité des projets culturels en milieu rural

Les projets culturels mis en œuvre dans les communes et GAL accompagnés par la FRW sont présentés en détails dans les annexes 2A, 2B et 2C qui distinguent, respectivement :

- ✓ les projets culturels repris dans les PCDR;
- ✓ les projets culturels s'inscrivant dans la stratégie de développement territorial des GAL wallons et portés généralement par le ou les Centre(s) Culturel(s) du territoire.
- ✓ les autres activités et initiatives culturelles en milieu rural : musées, carnavals, folklore, culture villageoise...

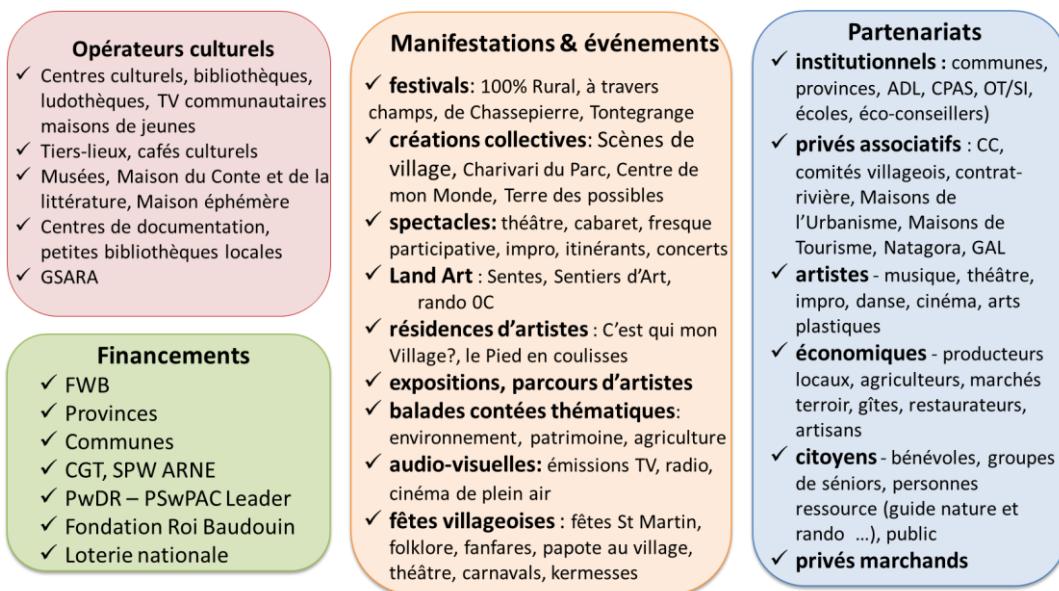


Figure 1 : Diversité des opérateurs culturels, de leurs partenaires, des événements et initiatives qu'ils organisent ainsi que des financements permettant leur mise en œuvre dans les communes rurales et semi-rurales de Wallonie.

Cet inventaire a permis de mettre en évidence la grande diversité des projets culturels menés en Wallonie rurale, des opérateurs qui les portent, des partenariats et collaborations qu'ils génèrent ainsi que de leurs sources de financement (Figure 1).

Ce constat a été l'occasion de répertorier les politiques culturelles actives à l'échelle de la Wallonie pour les différents niveaux de pouvoir (Union européenne, Etat fédéral, Région wallonne, Provinces, Communes et privé). Les institutions et services en charge de mener ces politiques ainsi que leurs missions et compétences sont décrites ci-dessous (Tableau 1).

Tableau 1 : Politiques finançant les projets culturels menés en Fédération Wallonie Bruxelles.

Niveaux de pouvoir	Services/institutions	Compétences/missions culturelles
Commission européenne	DG Agri	2 ^{ème} pilier PAC - Initiative LEADER (FEADER)
Etat fédéral	-	-
Région wallonne	SPW ARNE-DPE	Plan wallon de Développement rural (PAC)-co-financement LEADER
	SPW ARNE-DCE-DR	Politique DR : maisons rurales, maisons de village, maisons multi-services (PCDR)
	SPW ARNE-DCE-DR	Appel à projets Tiers-Lieux
	CGT	Plan wallon de Développement rural (PAC)-co-financement LEADER
Fédération Wallonie Bruxelles	SG de l'Audiovisuel et des Médias	Cinéma, radiodiffusion et télévision, presse
	SG des Lettres et du Livre	Livre et lecture, création littéraire, édition et diffusion, promotion de la langue française et des langues endogènes
	SG de l'Inspection de la Culture	Développement culturel territorial; représentation et information de proximité
	SG de l'Action territoriale	Centres Culturels, bibliothèques, Parcours d'Education Culturelle et Artistique
	SG de la Création artistique	Soutien et accompagnement ; accessibilité et rencontre des œuvres par les populations
	SG du Patrimoine culturel	Protection du patrimoine culturel mobilier, du patrimoine oral et immatériel ; musées ; archives ; cercles et sociétés d'histoire et d'archéologie, ethnologie
	SG de l'Education permanente et de la jeunesse	Education permanente des jeunes et des adultes et de créativité : relation entre les arts et les publics, droit à la culture pour tous, médiation artistique, interculturalité), Maisons des Jeunes

Pouvoirs locaux	Services/institutions	Compétences /missions culturelles
Les Provinces ²⁰	Province du Luxembourg	Soutien aux projets de création du spectacle vivant, à la création et à la diffusion cinématographiques ; subventions "Art & Vie" et « Spectacles à l'école », soutien aux activités de la fédération musicale et des sociétés musicales d'amateurs
	Province du Hainaut	Soutien aux Arts de la scène, Arts plastiques, Littérature, cinéma, audio-visuel et musiques, métiers d'art; éducation permanente et jeunesse ; lecture Publique
	Province de Liège	Soutien à la création artistique (musique, BD, art contemporain, design ; éducation permanente, médiation culturelle, aides-services aux communes, opérateurs et aux artistes
	Province de Brabant wallon	Soutien des auteurs, artistes et opérateurs culturels (CCBW, centres culturels locaux, Tournées Art et Vie, bibliothèques et associations, théâtres et troupes)
	Province de Namur	Soutien des artistes : musique, arts plastiques, théâtre, cinéma ; lecture publique ; accessibilité de tous les publics à la vie culturelle (jeunes et public fragilisé ; patrimoine, aide à la création, soutien aux artisans, théâtre à l'école, Tournées Art & Vie...)
Les communes		Bibliothèques publiques ; culture et loisirs (soutien financier et services des CC, associations locales d'animation culturelle (locaux, matériel et subventions) ; fêtes et cérémonies ; musées ; théâtre, spectacles et concerts ; édifices historiques et artistiques

Financements privés		
La Fondation Roi Baudouin	Vis mon Village	Financement de projets concrets avec une dynamique participative locale améliorant la qualité de vie dans le village et favorisant la solidarité entre des groupes d'habitant...
Loterie nationale		Financement d'initiatives neuves et originales

3.2.2. Choix des projets pour l'étude de cas

Dix projets exemplatifs ont été sélectionnés dans l'inventaire présenté au point 3.2.1. afin de mener les entretiens auprès des opérateurs culturels qui les portent. Ces projets illustrent la diversité des actions et des enjeux du milieu rural, de l'échelle territoriale, du financement des projets et d'opérateurs culturels (centres culturels, musée, commune, bibliothèque, maison des jeunes, tiers-lieux) actifs en milieu rural.

²⁰ D'après les sites internet des Provinces consultés en février 2024

Tableau 2 : Liste des projets sélectionnés pour les études de cas et qui illustrent la diversité des actions et des opérateurs culturels en milieu rural.

Projet sélectionné	Opérateur(s) culturel(s) porteur(s)	Spécificités
Festival 100% rural	CC Walcourt, CC Florennes, CC Gerpinnes	Entre Sambre et Meuse, festival axé sur la ruralité, implication d'un nombre élevé de partenaires du territoire
C'est qui mon village ?	Foyer socio-culturel d'Antoing, Foyer culturel de Peruwelz, Foyer culturel de Beloeil	Wallonie picarde, projet LEADER, collaboration avec un expert académique
Le Charivari du Parc/Le Centre de mon Monde	CC Habay, CC Bastogne	Province du Luxembourg, projet LEADER, région très rurale, mise en réseau des partenaires
1+1 pour tisser des liens et autres	Maison Culture Famenne Ardenne (Marche)	Ardenne-Famenne, projet LEADER, mise en place de solution de mobilité par la Commune
PECA WAPI	Culture.WAPI (coordination de 3 centres culturels, 3 bibliothèques, 3 musées, 3 organisations de jeunesse, 2 CEC ; Tournai) CC Leuze	Agence culturelle de référence pour le PECA en Wallonie picarde
Patrimoine oral et immatériel	Musée en Piconrue (Bastogne)	Province du Luxembourg, projet LEADER, valorisation du patrimoine rural
Maison rurale, de la Citoyenneté et de la mémoire	Commune de Beauvechain	Est du Brabant wallon, projet financé dans le cadre d'une ODR
Tiers-lieux ruraux	ASBL Trois Tiers (Formateur et accompagnateur des tiers-lieux ruraux)	Tiers-lieux ruraux financés dans le cadre du DR
Patrimoine et citoyenneté	Le 38, Carrefour culturel (Genappe)	Projet LEADER initié par une Maison des jeunes adossée au Centre culturel de Genappe
Festival international des arts de la rue de Chassepierre	ASBL Fête des Artistes et Artisans de Chassepierre	Portée événementielle internationale

Cinq de ces projets sont portés par des centres culturels répartis en Wallonie rurale. Les autres projets sont portés par : une agence culturelle référente pour le PECA, un musée, une maison rurale, une association assurant l'accompagnement des Tiers-Lieux, une association organisant un événement culturel (voir Tableau 2). Les projets transcommunaux « C'est qui mon village ? », « Le Charivari du Parc/Le Centre de mon Monde », « Patrimoine et Citoyenneté » et « Patrimoine oral et immatériel » ont été co-financés par la FWB et le FEADER dans le cadre de l'intervention LEADER.

3.2.3. Entretiens avec les opérateurs culturels

C'est sur base des projets sélectionnés ci-dessous que les opérateurs culturels ont été identifiés afin de mener les entretiens. Leur nom, leurs statuts, les personnes rencontrées ainsi que la date et le lieu des rencontres sont repris dans le Tableau 3.

Parmi les opérateurs se trouvent autant de grandes que de petites structures (2 à 15 ETP). Certains sont localisés dans des centres urbains de communes rurales ou semi-rurales, dont la périphérie est constituée de villages (ex : Marche en Famenne, Antoing). D'autres opérateurs sont plutôt installés dans la ruralité profonde et sont éloignés de tout (ex : CC Habay, CC Sivry-Rance). Certains ont un espace de diffusion, d'autres pas.

Tableau 3 : Liste des opérateurs rencontrés afin de mener les entretiens.

Opérateur	Statut	Personne rencontrée	Espace diffusion	Date de rencontre	Lieu
Culture.WAPI	ASBL	Ines Mendes		22/10/24	Tournai
CC Habay-la-Neuve	ASBL	Pierre Fasbender Céline Sampaix	Non	24/10/24	Habay-la-Neuve
Fête des Artistes et Artisans de Chassepierre	ASBL	Charlotte Charles-Heep Nicolas Lecuivre	Non	29/10/24	Florenville
Foyer socio-culturel de Antoing	ASBL	Laurence Muller Céline Huicq	Oui	04/11/24	Antoing
Musée de la Grande Ardenne	ASBL	Sébastien Pierre	Oui	06/11/24	Bastogne
Maison de la Culture Famenne-Ardenne	ASBL	Hubert Fiasse	Oui	15/11/24	Marche en Famenne
Article 27	ASBL	Delphine Noël		15/11/24	Marche en Famenne
Le 38 : Carrefour culturel de Genappe (CC, MJ, CEC, OT)	ASBL	Emilie Lavaux	Non	18/11/24	Genappe
Maison rurale, de la Mémoire et de la Citoyenneté	Commune	Mathieu Bertrand	Oui	22/11/24	Visio-conférence
CC Walcourt	ASBL	Sabine Lapôtre	Non	26/11/24	Walcourt
Trois-Tiers	ASBL	Marie Godard		09/12/24	Mons
CC Leuze	ASBL	Kateline Toumpsin Anouchka Crahay	Non	10/12/24	Leuze-en-Hainaut
CC Sivry-Rance	ASBL	Véronique Riez Régis Cambron Céline Cowez	Oui	17/12/24	Sivry-Rance
Bibliothèque Gesves	ASBL	Kim Hoorelbeke	Oui	07/01/25	Gesves

Le contenu des entretiens menés auprès de ces opérateurs culturels est rapporté ci-dessous sous la forme d'une synthèse des réponses aux questions portant sur les enjeux sociétaux et territoriaux de l'action culturelle qu'ils mènent, sur leurs publics-cibles et ceux qu'ils ne touchent pas, sur les difficultés qu'ils éprouvent et freins à la mise en œuvre des droits culturels dans les communes rurales et semi-rurales de la FWB.

3.2.3.1. Les enjeux sociétaux et territoriaux de l'action culturelle en milieu rural

Le lien entre culture et ruralité a été abordé au travers de l'étude des enjeux sociétaux et territoriaux définis dans les contrats-programmes des centres culturels, dans les plans quinquennaux des bibliothèques et autres documents stratégiques sous-tendant les actions des opérateurs culturels en milieu rural.

Tant pour les centres culturels, que la bibliothèque de Gesves, la Maison rurale de Beauvechain, l'Agence culturelle WAPI.Culture, l'ASBL Trois-Tiers ou encore le Musée de la Grande Ardenne, ces enjeux sont identifiés au travers d'une approche territoriale participative et ascendante. C'est la garantie que les projets qui en découlent sont porteurs de sens et répondent aux attentes des citoyens.

Deux grands types d'enjeux territoriaux et sociétaux se dégagent des entretiens avec les opérateurs. Une première série d'enjeux est liée à la dynamisation et au développement territorial tandis que l'autre se focalise plutôt sur la cohésion sociale, la création et le renforcement des liens entre les habitants.

Dynamisation du territoire et renforcement de l'identité territoriale

Les enjeux culturels liés au développement territorial ciblent essentiellement le soutien au développement économique et social du territoire, le renforcement de l'identité territoriale non seulement pour en faire un lieu attractif et dynamique mais aussi pour faire face à la tendance d'évolution de certaines zones rurales en villages dortoir. Ils se rapportent également à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, à la sauvegarde de l'environnement et des paysages.

Certains de ces enjeux ciblent les mutations sociétales en ruralité qui se manifestent par la densification des centres de village, les questions liées à l'urbanisme et à la multiplication des logements, l'évolution de l'agriculture, l'agroécologie. La thématique de la transition écologique et énergétique, de l'alimentation est également très présente dans les documents stratégiques des opérateurs culturels.

Création et renforcement des liens entre les habitants

Les enjeux du « Vivre Ensemble » sont plus intimement liés au développement de la vie sociale et culturelle au sein du village. Ces enjeux se focalisent essentiellement sur la mixité sociale, la lutte contre l'isolement et les précarités qui sont souvent cachées en milieu rural. Ils ciblent l'intégration des nouveaux arrivants.

Les projets répondant à ces enjeux ont en général pour objectifs de créer une communauté plus solidaire au travers de la mise en place d'espaces de rencontre, d'échanges et de dialogue pour les habitants et de l'organisation d'activités inclusives et intergénérationnelles.

La préservation, la valorisation et la transmission du patrimoine local qu'il soit naturel, bâti ou immatériel, constituent bien souvent un des leviers de compréhension et de sensibilisation des citoyens à leur environnement social, historique, culturel et naturel.

3.2.3.2. Les publics-cibles

Chacun des opérateurs rencontrés organise des actions spécifiques qui répondront aux enjeux identifiés et aux objectifs fixés dans sa stratégie institutionnelle. Dépendant de la structure et de la spécificité de ses missions, les actions s'adressent à différents types de public.

Ainsi, les centres culturels et les bibliothèques s'adressent en principe à tous les habitants de leur territoire d'action donc à un large éventail de personnes : les familles, les tout-petits, le jeune public, les écoles, les adolescents mais aussi les personnes isolées, âgées et précarisées, les réfugiés. Pour atteindre ces différents publics, ces structures travaillent le plus souvent en étroite collaboration avec d'autres opérateurs locaux comme les CPAS, le PCS, les Maisons de jeunes, l'AMO, les crèches. Les centres culturels travaillent avec les écoles notamment dans le cadre du PECA (Projet Éducatif Culturel et Artistique). D'autres événements, comme les festivals (A Travers champs, 100% Rural) axés sur la thématique de la ruralité s'adressent essentiellement aux populations rurales locales ou régionales.

Le Festival des Arts de la Rue s'adresse principalement à un public familial avec des enfants, des aficionados des arts de la rue venant de tout le pays mais aussi de l'Europe entière.

Le musée de la Grande Ardenne se concentre sur la sensibilisation au patrimoine culturel en milieu rural à destination des citoyens de la Province du Luxembourg essentiellement. Le musée propose des visites et des animations adaptées aux écoles et aux familles, met également en place des actions spécifiques pour les publics immigrés en collaboration avec des organismes comme le CRILUX, Lire et écrire, FEDASIL et les CPAS. Il dispose d'outils pour faciliter l'accès aux expositions pour les personnes en situation de handicap. Le musée intègre des échanges intergénérationnels dans ses expositions et projets.

De son côté, la Maison rurale, de la Citoyenneté et de la Mémoire de Beauvechain s'adresse aux habitants de la commune et au-delà, et collabore avec les écoles primaires de la commune, notamment dans le cadre de projets pédagogiques liés à la mémoire, au patrimoine et à la citoyenneté.

L'objectif des Tiers-lieux étant de ramener des services dans les zones rurales pour répondre aux besoins locaux, ceux-ci s'adressent aux habitants des zones rurales et aux associations locales.

Les actions mises en place par l'ensemble des opérateurs culturels rencontrés s'adressent donc à un large éventail de publics-cibles. Cependant, certains publics sont plus difficiles à toucher.

Les adolescents et jeunes adultes sont un public particulièrement difficile à mobiliser. Dans les communes rurales dépourvues d'écoles d'enseignement secondaire, les jeunes partent étudier dans les villes ou communes voisines et sont donc moins impliqués dans les initiatives locales. Certains jeunes peuvent ne pas être intéressés par les activités culturelles proposées par les structures institutionnelles ou peuvent avoir d'autres priorités (sport, loisirs). Cette difficulté de mobiliser les adolescents et les jeunes est surtout sensible depuis le confinement, quand ils ont développé d'autres pratiques. De plus, les jeunes ont souvent des difficultés de mobilité, surtout dans les zones rurales où les transports publics sont limités.

Les personnes socialement fragilisées parce qu'elles sont isolées, âgées, en situation de précarité, handicapées, constituent également un public difficile à atteindre en raison de barrières comme le manque de moyens financiers, la manque de moyen de transport, la peur du jugement, la stigmatisation ou encore une méconnaissance des services proposés. Ces personnes sont souvent invisibles, il faut souvent aller les chercher individuellement.

Les jeunes adultes enfin sont difficiles à mobiliser en raison de leur emploi du temps chargé et de leurs responsabilités familiales mais ils restent une cible importante pour les questions environnementales et patrimoniales.

3.2.3.3. Les freins à la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural

L'analyse des entretiens avec les opérateurs culturels a permis d'identifier des freins à la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural. Certaines des difficultés évoquées touchent directement les habitants des zones rurales, d'autres concernent plus directement le déploiement des activités par les opérateurs culturels. Des pistes de solutions ont également été évoquées pour contourner les difficultés.

Pour les habitants des zones rurales

L'accessibilité géographique et proximité

Tous les opérateurs culturels rencontrés s'accordent à reconnaître que la difficulté majeure en milieu rural pour assurer l'exercice des droits culturels est le manque d'accessibilité géographique aux activités. La dispersion des villages, l'éloignement géographique des infrastructures ainsi que le manque de desserte régulière et efficace des territoires ruraux par les réseaux de transport collectifs compliquent la participation des habitants aux activités culturelles.

La mobilité n'est en général pas un frein majeur pour les familles, mais est particulièrement problématique pour les personnes sans voiture ou sans permis de conduire : les adolescents, les personnes âgées et précarisées. Elle est également un problème pour les écoles qui souhaitent accéder aux activités culturelles.

Pour pallier ce problème et toucher les publics captifs, les opérateurs culturels s'adaptent en organisant des transports permettant aux habitants de participer aux activités, tel le Proxibus mis en place en collaboration avec la commune. D'autres font appel à des initiatives comme les taxis sociaux en collaboration avec le CPAS ou le PCS mais leur mise en place reste complexe et peu structurée. D'autres, encore, ramènent les participants à une activité avec leur propre véhicule.

Dans le cadre des activités scolaires, certains opérateurs, essentiellement les centres culturels, organisent des ramassages en bus pour permettre aux enfants de participer aux activités culturelles. Ces bus peuvent être mis à disposition par les communes ou sont loués et financés par les structures culturelles elles-mêmes, représentant alors de grosses contraintes financières.

Autre solution pour rapprocher la culture des habitants des villages environnants : certains opérateurs décentralisent leurs activités dans les villages, dans des lieux accessibles à tous (places de village, églises, moulins, maisons de village...). Ils travaillent alors généralement en partenariat avec les associations locales qui servent de relais locaux, les comités de fête ou de village, les écoles.

Ces problèmes liés à la mobilité se posent parfois également pour les opérateurs culturels eux-mêmes quand ils doivent se rendre à des réunions ou organiser des projets en dehors de leur structure.

Les freins socio-économiques

La précarité ou plutôt les précarités sont bien présentes en milieu rural mais sont souvent cachées. Les personnes en situation de précarité financière peuvent avoir des difficultés à participer aux activités culturelles en raison de contraintes financières mais également en raison de leur isolement. Le coût d'une activité ou la nécessité d'achat de biens de première

nécessité ainsi que la difficulté de rencontrer d'autres personnes représentent alors des obstacles à leur participation aux activités culturelles.

Pour rendre la culture accessible tous, certaines structures proposent des activités culturelles gratuites ou à faible coût, idéalement à proximité des personnes précarisées. La collaboration avec les CPAS ou d'autres organisations sociales permettent d'identifier et aider les personnes en situation de précarité. Les initiatives comme l'Article 27 permettent un accès à des spectacles à un tarif réduit mais leur impact est souvent limité par la mobilité et l'accessibilité.

Les freins psycho-sociaux et symboliques

Au-delà de l'isolement géographique et des difficultés financières, certains habitants ne participent pas aux activités culturelles parce qu'elles ressentent un sentiment d'illégitimité qui leur fait penser que les activités culturelles ne leur sont pas destinées. Ces personnes éprouvent des difficultés à franchir, ou ne franchissent carrément pas, les portes des institutions culturelles parce qu'elles n'en n'ont pas les codes, qu'elles ne sentent pas intellectuellement aptes à comprendre ce qui s'y passe.

La perception que la culture n'est pas utile est également mise en avant pour expliquer que certains habitants des régions rurales ne participent pas aux activités culturelles. Ceux-là pensent que la culture n'est pas prioritaire et essentielle.

Certains habitants des zones rurales peuvent percevoir les initiatives culturelles comme extérieures ou imposées, ce qui crée une méfiance ou un rejet. Les démarches participatives et citoyennes peuvent compliquer leur implication. Par exemple, les porteurs de projets culturels venant de l'extérieur peuvent être vus comme des étrangers, ce qui complique l'intégration et l'acceptation des projets.

Le manque d'appropriation des projets culturels ou le manque d'implication dans des dynamiques collectives peuvent également expliquer l'absence de participation des habitants aux activités culturelles. Dans certains cas, une différence de langage ou de codes culturels entre les porteurs de projets et les habitants compliquent la communication et la collaboration.

Par ailleurs, la méconnaissance de l'offre culturelle et le manque de sensibilisation aux enjeux culturels de certains publics peuvent constituer des obstacles importants.

Pour contourner ces difficultés, il est nécessaire de créer des liens de confiance, d'investir du temps pour tisser des relations avec les habitants et de les impliquer dès le départ dans la conception des projets pour qu'ils se sentent propriétaires des initiatives. Proposer des activités accessibles financièrement et non stigmatisantes est également une manière d'attirer ce public réticent.

Pour les institutions culturelles

Les freins à effectivité des droits culturels concernent également les structures culturelles, soit en raison de la qualité des infrastructures qu'elles occupent, en raison d'un manque de ressources humaines et financières ou alors en raison d'un manque de reconnaissance ou de visibilité.

Des infrastructures inadaptées

Certaines structures disposent d'un espace de diffusion en général bien équipé et adapté à leurs besoins. Les opérateurs qui n'en ont pas doivent utiliser des salles qui ne sont pas toujours équipées pour les accueillir, ce qui complique l'organisation de spectacles et d'événements culturels.

Les salles mises à disposition des opérateurs par les communes, salles de maisons de village, salles communales sont parfois peu équipées (parking, matériel, gradins, éclairage, régie, espace de stockage, problèmes de chauffage). Certaines manquent de visibilité et présentent bien souvent une acoustique catastrophique. En outre, les salles de maisons de village sont aussi peu disponibles le week-end en raison de locations privées.

La structure doit alors faire face à des défis logistiques et techniques pour organiser des événements dans ces lieux non ou insuffisamment équipés, parfois impersonnels et inconfortables et qui, bien souvent, ne répondent plus aux normes de sécurité. L'utilisation de ces salles dégrade la qualité des représentations et ne permet que des spectacles « petites formes » pour des raisons de faisabilité, limitant alors le type d'activités proposées.

Pour éviter l'utilisation de ces salles, certains opérateurs favorisent l'intimité et la proximité en organisant des spectacles chez les habitants proches ou dans des lieux semi-privés authentiques (jardins, églises, salon coiffure, granges, gîtes). Ces lieux ne permettent qu'une petite jauge mais renforcent le sentiment d'appartenance et d'identité territoriale.

Ce manque d'infrastructure et d'équipement culturels adaptés dans les écoles et les salles de spectacle est également sensible dans le cadre du PECA, ce qui limite les possibilités d'organiser des activités culturelles pour les écoles rurales.

Manque de ressources humaines et financières

Les petites structures culturelles en milieu rural ont souvent des moyens limités, tant en termes de financement que de personnel. Cela rend difficile la mise en œuvre de projets ambitieux.

Il ressort des entretiens que les petites structures culturelles en milieu rural ont souvent des moyens plus limités qu'en milieu urbain, tant en termes de financement que de personnel.

Le sentiment que les financements et les politiques culturelles favorisent davantage les grandes villes ou les zones déjà bien loties est partagé par plusieurs opérateurs. A titre d'exemple, il est rapporté que le budget alloué à la culture par habitant en province du Luxembourg, serait 4 fois moindre qu'à Bruxelles.

La limitation des ressources financières restreint les possibilités d'embauche et de développement d'initiatives culturelles ambitieuses. L'absence de financements récurrents ou de conventions pluriannuelles avec certains partenaires, nécessitant de renouveler les demandes chaque année sans garantie de financement, la dépendance à des subventions ponctuelles ou des appels à projets sporadiques ainsi que compliquent la mise en œuvre et la pérennisation des projets culturels.

La complexité et la lourdeur des procédures administratives ainsi que la nécessité de naviguer entre différentes instances politiques (communes, provinces, région) pour accéder à des subventions peuvent ralentir ou compliquer la mise en œuvre des projets. Les travailleurs culturels doivent jongler avec des exigences bureaucratiques croissantes, ce qui peut les éloigner de leur mission principale.

La difficulté de mobiliser des artistes ou des compagnies venant de grandes villes (comme Bruxelles) en raison des coûts de transport et de logistique élevés mais aussi du manque d'infrastructures adaptées est un obstacle supplémentaire. Par ailleurs, la décentralisation des activités culturelles dans les villages demande des moyens énormes.

Dans le cadre du PECA, Le coût des animations et des transports est également mentionné comme un frein pour certaines écoles et groupes, ce qui limite leur participation aux activités culturelles.

La plupart des opérateurs interrogés disent disposer d'une équipe limitée pour mener à bien ses projets ou multiplier les actions sur le terrain. Qu'ils s'agissent de petites équipes (2 ou 3 personnes) ou de plus grandes (9 personnes), le manque de personnel formé et disponible pour accompagner les initiatives culturelles est considéré comme un frein majeur limitant leur capacité à répondre à tous les besoins culturels.

Les compétences spécifiques manquantes varient d'un opérateur à l'autre. Ce peut être un besoin de personnel qualifié pour gérer des salles, organiser des événements, pour assurer la communication, pour mettre en place de solutions de mobilité pour ceux qui en ont besoin ou encore monter des projets ciblant des publics spécifiques comme les adolescents et les personnes précarisées. Plusieurs opérateurs évoquent la difficulté de recruter du personnel en raison de l'implantation rurale ou de former du personnel adapté aux besoins spécifiques du milieu rural.

Le manque de relève des bénévoles peut également compliquer la mise en place de certaines actions et augmenter le risque de perte de savoir-faire et de transmission culturelle.

Manque de légitimité et de reconnaissance institutionnelle

Certaines petites structures rurales situées entre des grands pôles culturels peuvent manquer de visibilité pour le grand public, ce qui freine la mobilisation de la population. Mais ces structures ressentent parfois également un manque de légitimité et de reconnaissance de la part des instances supérieures communautaires ou régionales. Cette situation peut se traduire par un manque de considération dans les réunions ou lors des demandes de financement limitant ainsi leur capacité à défendre les projets.

D'une manière plus globale, certains regrettent l'absence de considération pour les spécificités rurales dans les politiques culturelles, par rapport au financement de la mobilité par exemple.

Collaboration et concurrence

La coopération entre les acteurs culturels ainsi qu'avec des partenaires issus d'autres secteurs (écoles, CPAS, tissu associatif local...) est essentielle en milieu rural. Elle permet d'apporter une réponse à l'éloignement et à la difficulté de mobiliser les habitants de régions plus éloignées. Les divergences d'objectifs poursuivis par les partenaires, des réalités de terrain différentes, des contraintes de temps et de ressources incompatibles peuvent entraver la bonne collaboration entre partenaires.

Par ailleurs, certaines structures craignent la concurrence d'autres événements et activités culturelles organisées sur leur territoire. La présence de grands événements organisés par des acteurs extérieurs au territoire, comme par exemple des festivals, des activités culturelles ou des festivités développées sous l'impulsion de citoyens, pourrait réduire la fréquentation de

leurs activités propres. Cela implique une remise en question perpétuelle de leur part et une adaptation de leur programmation.

4. Conclusions et perspectives

La matière récoltée lors des entretiens s'est révélée complexe à analyser en raison de sa richesse et des nombreux éléments valorisables. Vu le temps imparti dans la convention, le choix a été fait de se focaliser sur une analyse globale des entretiens en ciblant les questions essentielles mais sans tenir compte des particularités de chaque structure ou de chaque territoire. Dès lors, sans entrer dans les nuances, cette étude permet de dégager quelques pistes de réflexion pour tenter de lever les freins identifiés en matière d'effectivité des droits culturels en milieu rural.

4.1. Culture et ruralité : quels apports réciproques ?

Le lien entre culture et ruralité a été abordé au travers des enjeux sociétaux et territoriaux identifiés dans leur stratégie par les opérateurs culturels rencontrés. Deux types d'enjeux ont été mis en évidence : les enjeux de développement socio-économique du territoire et les ceux liés à la création et au renforcement des liens entre les habitants.

Ces enjeux convergent vers ceux identifiés dans le cadre des deux politiques de développement rural actives en Wallonie, i.e. la politique régionale de développement rural et la politique européenne LEADER. Ces deux politiques complémentaires visent, l'une à l'échelle communale, l'autre à l'échelle trans-communale, à préserver et améliorer le cadre de vie des populations rurales, à améliorer l'attractivité des zones rurales en développant l'économie locale, en valorisant ses ressources locales telles que l'agriculture, en maintenant des services publics de proximité, en assurant la cohésion sociale et en préservant un bon équilibre écologique»^{21,22}.

Cette convergence des enjeux de la ruralité s'explique par une même approche territoriale des politiques culturelle et de développement rural. Toutes trois sont des processus participatifs impliquant les mandataires, la population, les associations, les milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui élaborent et mettent en œuvre une stratégie de développement pour leur territoire. Toutes trois se basent sur un diagnostic partagé du territoire.

La culture apparaît donc comme un levier important, au même titre que les politiques de développement rural pour le développement territorial des zones rurales. Pour cette raison, il serait intéressant d'évaluer et de renforcer les potentielles synergies entre ces politiques. C'est déjà le cas avec le financement conjoint de projets culturels par la FWB et le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Les projets culturels portés par les GAL wallons répondent aux objectifs des deux politiques. C'est également l'objectif de la convention signée entre la FWB et la RW concernant les maisons rurales. Par contre, il n'y a pas eu de coopération concernant les tiers-lieux.

²¹ Interview C. Billouez (2023) Revue Wallonie, Conseil économique social et environnemental de Wallonie, n°156, pp. 13-14

²² Plan Stratégique de la Politique agricole commune – Wallonie. Intervention LEDAER. Pp 1010-1017

4.2. Renforcer l'effectivité des droits culturels en milieu rural

Les experts académique et institutionnel ainsi que les opérateurs culturels rencontrés s'accordent à reconnaître les difficultés d'accès à la culture en milieu rural et que cela nécessite des efforts particuliers pour rendre les activités culturelles accessibles, tant sur le plan géographique que financier, pour lutter contre l'isolement et favoriser la participation.

L'obstacle majeur à l'effectivité des droits culturels en milieu rural est certainement celui de la mobilité. Afin de lutter contre l'isolement géographique, certains opérateurs culturels rapprochent leurs activités des habitants, notamment en décentralisant leurs activités dans les villages et en travaillant en partenariat avec le secteur associatif local, en délocalisant le prêt des livres ou encore en organisant les animations dans les écoles. Certaines communes prennent l'initiative d'assurer le déplacement des personnes sans voiture vers les activités culturelles via des bus à la demande ou des taxis sociaux. Cependant, le coût de cette mobilité est pesant pour la collectivité.

Les adolescents sont un public particulièrement difficile à toucher en raison de leur difficulté à se déplacer mais aussi en raison de leur désintérêt pour les activités culturelles. Un Centre culturel a acheté un bus pour aller à leurs rencontres dans les villages et les interroger sur leurs pratiques culturelles, leurs préoccupations, leurs souhaits²³.

Favoriser un accès équitable à la culture en milieu rural est un défi complexe, nécessitant des approches adaptées aux spécificités locales et aux besoins des différents publics. Le cadre institutionnel actuel permet cependant déjà de mettre en place des solutions aux difficultés rencontrées par les opérateurs culturels.

Le décret de 2013 sur les centres culturels, par exemple, encourage et facilite les collaborations et coopérations entre opérateurs territoriaux, actifs ou non dans la culture. Cette coopération permet de mettre en place des activités dans des villages situés sur le territoire d'action d'un autre centre culturel, plus éloigné. La coopération entre les centres culturels permet de développer des opérations culturelles liées à des enjeux communs en mutualisant les projets, les services et les ressources humaines. Elle permet également de renforcer le maillage territorial des opérateurs culturels du territoire et de toucher un plus grand nombre de personnes pour améliorer l'effectivité des droits culturels.

La fusion de structures culturelles en une seule organisation permet elle aussi de favoriser la collaboration, de mutualiser les ressources financières et humaines, et d'offrir des activités plus étendues aux populations rurales.

D'autres solutions, plus ponctuelles, ont pu se montrer efficaces. L'utilisation d'un critère de discrimination positive en faveur des zones rurales dans le 3^{ème} appel à projets du programme « Un futur pour la Culture »²⁴ a permis de doubler le nombre d'actions culturelles financées en Province du Luxembourg. Ces incitants financiers ont provoqué le déplacement d'artistes bruxellois en milieu rural. L'amélioration du réseau de diffusion dans les zones rurales et semi-rurales autorisera les artistes à penser leur carrière en dehors des grands pôles urbains. Ceci aura nécessairement un impact sur la programmation dans les territoires ruraux et sur l'effectivité des droits culturels.

²³ C. Cowez, communication personnelle

²⁴ Un Futur pour la Culture. Rapport d'évaluation du 3^{ème} appel à projets 2023-2024. Culture. Fédération Wallonie Bruxelles.

En guise de conclusion générale, nous retiendrons les quelques mots suivants : « coopération », « transversalité » et « synergie ». C'est autour d'eux en effet que gravitent les nombreuses pistes de réflexion pour améliorer l'accès à la culture en milieu rural, que ce soit entre opérateurs culturels, entre communes et opérateurs ou entre Région Wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles.

Guide d'entretien à destination des experts académiques

Objectif 1 : Mieux connaître la fonction et les recherches de la personne

- Quelle est votre fonction au sein de votre unité de recherche/à l'université ?
- Quelle est votre expérience/quelles sont les thématiques que vous avez étudiées en lien avec la culture en milieu rural ?
- Sur quel(s) territoire(s) porte(nt) votre expertise ?

Objectif 2 : Identifier les éléments contribuant à la mise en œuvre ainsi que les freins au déploiement de projets culturels en milieu rural

- Quels sont, selon vous, les éléments favorisant le déploiement de projets culturels en milieu rural (ex : environnement, implication citoyenneté (comités village), valorisation du patrimoine et du folklore, itinérance et/ou décentralisation des projets, ...) ?
- Quels sont les freins à la mise en œuvre des projets/droits culturels en milieu rural (ex : dispersion des opérateurs, éloignement des pôles urbains, moyens humains et financiers, disponibilité des infrastructures, accès intellectuel) ?
- Quel est l'impact des projets et actions culturelles sur les habitants d'un territoire, sur la dynamique territoriale ? (ex : prise de conscience ou renforcement de l'identité territoriale, de l'image de la région, de sa population et de ses ressources ; renforcement de la cohésion entre les habitants ; ancrage local et capacité d'amener les jeunes à relier leurs perspectives d'avenir à une vision de la région)
- Quelle est l'échelle territoriale pertinente pour mener des projets culturels en milieu rural ?
- Quelles sont les conditions pour garantir la vie culturelle en milieu rural ?
- Selon vous, la politique culturelle de la Fédération Wallonie Bruxelles favorise-t-elle ou entrave-t-elle le développement des activités culturelles en milieu rural ?
- En quoi cette politique est-elle différente de celles mises en place dans d'autres pays d'Europe occidentale ?

Objectif 3 : Caractériser le lien entre action culturelle et milieu rural

- Quelles sont les spécificités de l'action culturelle en milieu rural ? En quoi se distingue-t-elle de celle menée en milieu urbain (enjeux, actions, événements) ?
- Avez-vous remarqué une évolution de l'action culturelle en milieu rural ? En attendez-vous une ?

- Quels sont les enjeux sociétaux ou territoriaux qui sous-tendent l'action culturelle en milieu rural (par exemple : patrimoine, cohésion et mixité sociale, jeunes, vie associative, émancipation collective, environnement, mobilité, droit des femmes, habiter la commune,) ?
- Selon vous, les activités culturelles contribuent-elles au développement rural endogène dans ses différentes composantes :
 - ✓ attractivité des zones rurales (ex: services offerts, qualité de vie)
 - ✓ environnement (ex: sensibilisation milieux naturels, alimentation saine ...)
 - ✓ économie (ex: tourisme, économie sociale)
 - ✓ mixité sociale (ex: ruraux-néoruraux)
 - ✓ identité territoriale et émancipation (ex: renforcement de la participation et de la citoyenneté) ?
- Selon vous, qu'est-ce que la culture apporte à la ruralité et inversément, est-ce que la ruralité constitue une opportunité pour la culture ?

Annexe 1B

Guide d'entretien proposé pour mener les entretiens avec les opérateurs culturels et les représentants des partenaires publics locaux

Préambule

La culture est souvent associée au milieu urbain. De fait, la relation entre culture et ruralité n'a été que peu sinon jamais questionnée en Wallonie et n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique par les institutions en charge de la ruralité ou de la culture.

Dans le cadre d'une convention conclue avec la CFWB (2023-2025), la Fondation rurale de Wallonie a donc été chargée de mener une recherche sur le thème du développement de l'action culturelle en Wallonie rurale dans l'objectif d'identifier des leviers d'actions et pistes concrètes visant à soutenir et à faciliter la mise en œuvre des droits culturels par les opérateurs culturels actifs en milieu rural.

Une des tâches de cette recherche consiste à mener une étude de cas afin d'étudier la spécificité des initiatives culturelles en Wallonie rurale ainsi que leur apport aux territoires et aux populations rurales.

Pour ce faire, nous avons réalisé un relevé non exhaustif des projets culturels développés essentiellement, mais pas que, dans les Opérations de Développement Rural (ODR) et les Stratégies de Développement Local (SDL) des Groupes d'Action Locale (GAL) wallons. Les ODR et les SDL sont des processus participatifs impliquant les mandataires, la population, les associations, les milieux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui élaborent et mettent en œuvre une stratégie de développement pour leur territoire. Toutes deux se basent sur un diagnostic partagé et s'inscrivent dans la démarche du développement durable.

De cet inventaire, nous avons sélectionné 10 projets exemplatifs illustrant la diversité des actions et des opérateurs culturels actifs en milieu rural afin de mener des entretiens ciblant le lien entre culture et ruralité. Certains des projets sélectionnés s'emparent explicitement de l'enjeu de la ruralité, d'autres pas.

Les entretiens serviront le double objectif d'identifier :

- ✓ **les enjeux propres au travail culturel mené en milieu rural**
- ✓ **les éléments contribuant à la mise en œuvre ainsi que les freins au déploiement de projets culturels en milieu rural**

Au-delà de ces deux objectifs intrinsèquement repris dans la convention, nous avons également souhaité interroger la manière dont

- ✓ **les enjeux de la ruralité sont abordés au travers des projets culturels**

Le projet porté par fait partie de ces projets que nous avons sélectionné. Nous vous remercions de bien vouloir nous accorder ce temps de réflexion et de répondre à nos questions.

(dans le mail accompagnant l'envoi du questionnaire, après avoir fixé le rendez-vous, donner la durée estimée de l'entretien ainsi que la liste des autres opérateurs sélectionnés)

Objectif 1. Faire connaissance avec l'opérateur culturel

La structure et son fonctionnement

- Etes-vous un opérateur reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles?
- Sur quel territoire, quelle commune êtes-vous actifs ?
- Depuis quand existez-vous ?
- De combien de personnes est composée votre équipe ? de quel âge ? avec quelles fonctions ? quels statuts (salariés, bénévoles)?
- Pouvez-vous présenter brièvement vos instances décisionnelles ?
- Disposez-vous d'un espace de diffusion ? si non, quelles sont les alternatives ?
- Organisez-vous des activités décentralisées ?
- Quelles sont vos ressources ? vos sources de financement ?

Les missions et les activités

- Quelles sont vos missions générales et/ou spécifiques?
- Quels objectifs poursuivez-vous ?
- Quels types d'activités organisez-vous pour répondre à vos objectifs ?
- Avez-vous un projet-phare ?
- Travaillez-vous régulièrement avec d'autres opérateurs culturels ou non? des partenaires communaux ?, du territoire ? Lesquels ? et pour quelles activités ?

Objectif 2. Identifier les enjeux propres au travail culturel mené en milieu rural ainsi que les actions qui y répondent

- Quels sont les enjeux sociétaux ou territoriaux qui servent de fil rouge pour faire émerger un projet culturel au sein de votre structure ? (par exemple : patrimoine, cohésion et mixité sociale, jeunes, vie associative, émancipation collective, environnement, mobilité, droit des femmes, habiter la commune,
- Parmi les enjeux dont vous vous emparez, y en a-t-il qui soient spécifiques au milieu rural ? lesquels ?
- Avez-vous remarqué une évolution de l'action culturelle en milieu rural ? En attendez-vous une ?
- Quelle démarche mettez-vous en place pour faire émerger les projets/les actions répondant aux enjeux que vous avez identifiés?
 - o Comment construisez-vous vos projets/actions ?
 - o Pour quels publics-cibles ?
 - o Quel public y participe effectivement ?
 - o Existe-t-il un ou des public(s) plus difficile à toucher ? Le cas échéant, pour quelle(s) raison(s) le sont-ils ?
 - o Quels sont les opérateurs/partenaires impliqués dans cette action ?
 - o Avez-vous développé des partenariats hors champ culturel et/ou hors territoire ?
 - o Quelles sont vos sources de financement ?
 - o Quel maillage territorial ?
 - o Quels sont les supports et canaux de communication que vous utilisez?

- Y a-t-il une manière de mettre en place des projets culturels qui soit spécifique au milieu rural?
- Quel est l'impact de vos actions/de vos projets sur le public-cible, sur les participants, sur le territoire ? (ex : renforcement de la cohésion entre les habitants habitant la région)

Objectif 3 : Identifier les éléments contribuant à la mise en œuvre ainsi que les freins au déploiement de projets culturels en milieu rural

- Quels sont, selon vous, les éléments favorisant le déploiement de projets culturels en milieu rural (ex : environnement, implication citoyenneté (comités village), valorisation du patrimoine et du folklore, itinérance et/ou décentralisation des projets, ...) ?
- En tant qu'opérateur culturel, identifiez-vous des freins dans la mise en œuvre des projets culturels en milieu rural (ex : dispersion des opérateurs, éloignement des pôles urbains, moyens humains et financiers, disponibilité des infrastructures) ?
- Existe-t-il des freins dans la mise en œuvre des droits culturels en milieu rural (ex : accès géographique, physique, économique, temporel, intellectuel) ?
- Selon vous, les activités culturelles contribuent-elles au développement rural endogène dans ses différentes composantes ?
 - ✓ attractivité des zones rurales (ex: services offerts, qualité de vie)
 - ✓ environnement (ex: sensibilisation milieux naturels, alimentation saine ...)
 - ✓ économie (ex: tourisme, économie sociale)
 - ✓ mixité sociale (ex: ruraux-néoruraux)
 - ✓ identité territoriale et émancipation (ex: renforcement de la participation et de la citoyenneté)

Si vous abordez explicitement le thème de la ruralité dans vos actions et/ou vos projets, merci de bien vouloir également aborder les questions de l'objectif 4.

Objectif 4 : Analyser les enjeux de la ruralité abordés au travers de l'action culturelle

Vous abordez explicitement le thème de la ruralité dans les activités culturelles que vous organisez.

- Quels sont les enjeux de la ruralité que vous abordez ? avec quels objectifs ?
- Sous quelle forme ? quelles sont les actions mobilisatrices que vous mettez en place pour traiter les thématiques liées à la ruralité?
- Pour quel public-cible organisez-vous ? qui participe effectivement ?
- Qui sont les opérateurs que vous impliquez dans vos actions ?
- Quel est l'impact de vos projets/actions sur le public ciblé ? sur les participants aux projets ? (ex : prise de conscience ou renforcement de l'identité territoriale, de l'image de la région, de sa population, de ses ressources, ancrage local et capacité d'amener les jeunes à relier leurs perspectives d'avenir à une vision de la région).

Annexe 2A : Projets culturels s'emparant de l'enjeu de la ruralité menés par les opérateurs culturels (centres culturels, bibliothèques, maisons de jeunes, troupes de théâtre, en milieu scolaire) dans les communes rurales et semi-rurales de Wallonie et rapportés par les équipes régionales de la FRW

Equipe régionale	Commune(s) concernée(s) Opérateur(s)	Descriptif du projet culturel
Wallonie picarde (ER1)	Maison culturelle de Ath	Travail prospectif sur la ruralité pour construire ensemble une vision commune et rendre les villageois acteurs de sa création et enrichis par le regard sensible et complice d'artistes extérieurs au territoire : réalisation d'une BD sur l'évolution des modes de vie ruraux (Mutation au Vert Pays), d'une pièce de théâtre-action sur l'intégration des néo-ruraux en milieu rural (D'ailleurs, ils sont d'ichi), de grandes fresques photographiques représentant les atouts et les spécificités de leurs bourgades par les villageois (Focus aux Villages) → voir la publi Villages 1991-2020 Rajouter les autres activités comme la diffusion de spectacles
	Culture Wapi	Le PECA est un parcours d'éducation culturelle et artistique destiné à chaque élève, depuis son entrée en maternelle jusqu'à la fin de secondaire, diversifié, complémentaire, progressif et reposant sur un cours d'Éducation Culturelle et Artistique. Culture WApi est le coordinateur du Groupement d'opérateurs culturels PECA WAPI constitué de 3 Centres Culturels, 3 Bibliothèques, 3 Musées, 3 Centres de Jeunes/Organisations de Jeunesse, 2 Centres d'Expression et de Créativité https://www.peca.be/le-peca-cest-quoi
	Foyer culturel de Antoing	Papote à Antoing : au coin de la rue : spectacle itinérant dans les rues
	Centre culturel d'Enghien	Equinoxe : création d'un projet festif, folklorique et fédérateur sur l'identité culturelle territoriale
	Commune d'Estaimpuis	Théâtre Croquemitaine : rendez-vous sur les sentiers pour des balades contées pendant la semaine des Sentiers organisée par l'ASBL Tous à Pied en collaboration avec la FRW et la commune
	Commune de Brunehaut	Les déjantés gentils, petite troupe de théâtre amateur : spectacles et parcours animés en faveur de l'ASBL locale Actions
	Foyer Culturel de Beloeil	Nuit des Lum'rottes de Quevaucamps : spectacle d'arts vivants à la tombée de la nuit (>< Halloween)
	Arrêt 59 - Centre Culturel de Péruwelz	Marche du Casseu d'Quinquets : balade nocturne animée par les forces vives locales et des artistes professionnels (préalablement organisée par la MJ de Péruwelz)

Brabant - Hesbaye (ER2)	Centre Culturel de Pont-à-Celles	« Qui est Germaine ? », projet sollicitant la participation des habitants pour retracer leur histoire passée et à comprendre les évolutions : exposition, spectacle, concert, animations sur l'histoire et anecdotes du village (voir Nico Bosmans)
	Centre culturel de Perwez	« Rats des villes, rats des champs », travail sur l'identité et la multiculturalité. De l'âge enfant à l'âge adulte, « Les rats des villes et rats des champs » deviennent les mascottes symboliques de Perwez, vecteur d'identité et de communication
	Maison rurale, de la Citoyenneté et de la Mémoire à Nodebais (Beauvechain)	Un des axes du pilier culturel de Beauvechain vise à rassembler et à valoriser les ressources documentaires et historiques locales dans le but de conserver et de les utiliser, notamment pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et créer de nouveaux liens sociaux. Pour atteindre cet objectif la commune s'investit dans la conception d'une Maison rurale, maison de la Mémoire et de la Citoyenneté, financée dans le cadre du PCDR de Beauvechain.
	Pôle d'éducation et de citoyenneté en collab avec le Centre Culturel de la Vallée de la Néthen	Développer des actions concrètes d'éducation à la citoyenneté en faisant participer au maximum les habitants de la commune en créant des projets avec, par et pour eux, en dynamisant les associations locales (cercle généalogique, de photos, ...), en soutenant le développement touristique
	Maison du Comte et de la littérature à Jodoigne	Valorisation d'histoires par le biais du conte, de l'oralité, des livres et de l'écriture. A la rencontre des imaginaires des habitants, la Maison du Comte offre une pluralité d'activités, des animations aux spectacles et met en place des projets en collaboration avec un vaste réseau de partenaires dont le CCBW. ➔ <i>En péril suite au non renouvellement des financements dans les arts de la scène</i>
Condroz (ER3)	Les Archives de Boignée ASBL	A travers une collection permanente de près de 3000 photos et de centaines de documents, l'association conte divers aspects de la vie du village : famille, école, travail, fêtes, sport... Tous les cinq ans, ils photographient les habitants devant leur maison et le village pour garder une trace de leur histoire. Les photos sont affichées devant les maisons exposées dans le village (financement Vis mon Village) f
	Centre Culturel de Havelange en collaboration avec la Fondation Naya	« Madame Georgette » est une grand-mère qui écoute, récolte et raconte des histoires dans les villages de la commune. C'est aussi une exposition itinérante avec un appareil photo géant monté sur une remorque à vélo qui permet de manière lente de redécouvrir la photographie, de la captation de l'image jusque l'impression papier. Les activités de la fondation Naya visent la réappropriation et la transmission de la culture et de la création, des savoirs et des valeurs, des capacités d'agir dans le monde. Ses activités prennent la forme d'ateliers, de résidences d'artistes, de séminaires, de chantiers participatifs, de conférences, de concerts, d'expositions, d'enregistrements ou encore de publications et de mise à disposition de livres.

Hesbaye liégeoise (ER2bis)		Voir mails de ANNE DOGUET
Condroz (ER3)	OYOU, Centre culturel de Marchin - Modave - Clavier	ROBOZ - Rencontre du futur en Condroz : sorties de résidence d'écriture en logeant chez l'habitant, en explorant le paysage, les hameaux, en rencontrant celles et ceux qui y vivent, afin d'écrire un texte de fiction qui imagine quelque chose du futur de ces territoires, podcasts (récits/voyages sonores) « Adaptations » sur la sécheresse, les inondations, le déclin de la biodiversité, l'adaptation aux crises climatiques, la résilience des forêts.... https://www.oyou.be/
	Sentiers d'Art en Condroz-Famenne	Sentiers d'Art en Condroz-Famenne est un circuit de randonnée parsemé de plus de 55 œuvres de Land Art réalisées par des artistes belges mais également internationaux en résidence.
Ardenne-Famenne (ER3bis)	Centre Culturel de Nassogne	« Allons promener les chèvres » : spectacle itinérant créé sur base de souvenirs récoltés chez plus de 200 aînés, joué par les habitants et qui met en scène des anecdotes de la vie quotidienne d'autrefois. Il s'agit d'une fresque théâtrale participative et intergénérationnelle sur l'histoire, les légendes et les anecdotes des villages de la commune de Nassogne. https://www.rtbf.be/article/allons-promener-les-chevres-la-suite-7996434
		« Regards sur le patrimoine oral et immatériel de Wallonie » : une exposition sur les grandes traditions populaires wallonnes et celles plus confidentielles, de la diversité culturelle
	Bibliothèque-ludothèque de Mormont (Erezée)	L'Esprit Livre est un tiers-lieu où sont organisées des activités intergénérationnelles et fédératrices au cœur du village : spectacles, moments dédiés aux jeux (de société en soirée ; d'extérieur le mercredi midi), ateliers, projection de films, lectures partagées, ...
	Centre culturel de Hotton	« La collecteuse de paroles » : Pour préparer le dernier contrat-programme 2019-2023, le CC a fait appel à un artiste plasticien qui a créé une machine appelée la « Collecteuse de paroles ». L'objectif était d'interroger la population sur des sujets actuels et récolter ses rêves sur des cartes postales. Cette machine était présente sur différents lieux de spectacles, animations, réunions, marchés etc. https://astrac.be/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-de-reconnaissance-CP-2019-2023_CC-Hotton.pdf
		« A travers champs » festival du film sur la ruralité partout en Wallonie : documentaires, fictions ou films d'animation autour de la ruralité d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de demain, rencontres, débats sur la manière de repenser les modèles agricoles et nos liens à la terre. https://www.festival-atraverschamps.be/festival/presentation
		A Hotton, en marge du festival :

		<ul style="list-style-type: none"> - animation pour les enfants et adultes (balade photographique, animation philosophique sur les choix des photos et création artistique pour dénoncer /réinventer) - stage pour ados où ils questionnent les jeunes sur la ruralité au travers d'un court-métrage qui sera présenté lors du Festival 2024 avant la projection du film à Hotton. <p>https://www.centreculturelhotton.be/creation-video</p>
	Centre Culturel des Roches à Rochefort	<p>« A travers champs » via un comité de citoyens qui visionnent les films et en choisit un pour Rochefort. Le CCR est initiateur de ce festival.</p> <p>« Les 'Assos s'en mêlent » : à l'initiative du CCR, le tissu associatif au sens large se réunit et peut échanger et tisser des connections.</p> <p>Le « Brin de jasette » est un groupe de seniors menant des activités culturelles diverses et inter générationalles.</p> <p>https://www.ccrochefort.be/</p>
Semois-Ardenne (ER6)	Centre culturel de Habay	<p>Les ABéros : fédération d'une 20aine d'associations par le CC pour organiser des fêtes le dimanche dans la commune</p> <p>Soutien à divers projets comme « Habay commune hospitalière » rencontre avec des accueillants et des accueillis, sous forme d'un divertissement culturel au cours duquel chacun raconte un peu de son quotidien, de sa sensibilité, de sa culture. CNCD 11.11.11</p>
	Fête des artistes de Chassepierre = Festival international des arts de la rue de Chassepierre	Un festival des arts de la rue créé et porté par les habitants d'un petit village de 250 habitants s'est développé professionnellement (2 employés), mais repose toujours sur la dynamique locale (des habitants, des associations locales). Implications diverses hors festival: sorties de résidence, marche des philosophes, still standing for culture, actions d'embellissement du village
	Radio Sud	Une radio locale & rurale, reconnue par le CSA et subsidiée par la FWB, animée par des habitants des communes de Chiny et Florenville.
	Centre culturel du Beau Canton	Diverses actions « rurales ». Par exemple, pièce de théâtre en extérieur avec les habitants de Munro, sur l'histoire du village.
	Fête de la musique à Chiny	La commune organise de manière très professionnelle et depuis longtemps les fêtes de la musique, en collaboration avec diverses associations locales (Expanzik, centre culturel, Radio Sud)
	CEC Tribal Souk	Le PCDR a fait le constat d'un manque de structure culturelle à Saint Léger. La commune a alors fait appel à un CEC (Tribal Souk) pour répondre à ce besoin dans la commune. 1 ^{ère} action : Mise en place d'un micro festival (Leo des arts), mais également organisation d'ateliers etc

	Les Ateliers Gaumais à Halanzy	Depuis le début (fin des années 70), l'association participe à l'animation culturelle locale « en tentant de s'intégrer le plus harmonieusement possible dans une politique générale d'animation organisée ». Au fil des années, le panel des ateliers proposés s'est diversifié. Même si le noyau dur des activités est toujours majoritairement de type créatif ou artistique telles que Beaux-Arts, Couture, Chant, Créativité florale, Danses, Dentelle, DIY Déco, Guitare, Photographie, Stylisme ou Tricot, ... l'Atelier gaumais a évolué en proposant d'autres types d'activités.
	Festival de Tontegrange	« Le Temps des Granges » : 3 jours de festival organisé chaque année par un comité villageois: parcours entre chemins forestiers et campagnards, concerts, spectacles des arts de la rue, animations et ateliers pour enfants et familles. C'est aussi le moment de la fête du village.
	Le pied en coulisse à Lamorteau (Rouvroy)	Structure installée dans le petit village de Lamorteau qui propose des résidences d'artistes de rue ainsi qu'un atelier pour construire ses décors. Les habitants sont invités à voir les spectacles en cours de création.

Annexe 2B : Projets culturels s'inscrivant dans la stratégie de développement territorial des Groupes d'Action Locale (GAL) wallons et portés généralement par le ou les Centre(s) Culturel(s) du territoire. Ces projets reflètent particulièrement bien les enjeux de la ruralité.

GAL	Centre(s) culturel(s)	Projet
Culturalité en Hesbaye brabançonne (Beauvechain, Perwez, Jodoigne, Orp-Jauche, Hélécine, Ramillies, Incourt)	CCBW, Centre culturel de Jodoigne, Centre culturel de Beauvechain, Centre culturel de Perwez	<p>2007-2013 : Création d'une plate-forme de coopération culturelle dans l'Est du Brabant wallon permettant d'établir des partenariats entre centres culturels locaux et acteurs culturels de la région en déclinant des projets ancrés dans la réalité du territoire (repas-spectacle d'été, festival Terre et Pierres, Sentes-Sentier d'art en milieu rural, collaboration entre les parcours d'artistes, soutien à l'Inc'Rock BW festival, organisation de concerts par et pour les jeunes, atelier d'initiation au théâtre forain, tournée de cinéma en plein air), dans une perspective de mise en valeur de la région et regroupés autour d'objectifs multiples.</p> <p>2014-2022 : Coopération culturelle, renforcement de la convivialité et des créativités rurales: i) création d'une tournée culturelle mêlant découverte et création artistique, participation citoyenne et mise en valeur innovante du patrimoine local ; ii) Conception d'outils ludiques et participatifs de médiation à l'art contemporain et à l'interprétation des patrimoines.</p>
Entre Sambre et Meuse (Gerpinnes, Mettet, Walcourt, Florennes)	CC de Walcourt en partenariat avec les CC de Florennes, de Gerpinnes, les 4 administrations communales, leur CLDR, leur PCS, des groupements citoyens locaux, les Bibliothèques et MJ de Mettet et Florennes, des mouvements d'éducation permanente (Femmes	<p>2007-2013 (financement SPW ARNE): Regards croisés sur la ruralité pour identifier et faire se rencontrer les différentes cultures rurales en présence, leurs points de vue, attentes et conflits éventuels, pour faire redécouvrir à tous les habitants leur propre cadre de vie, les différentes manières d'y habiter, d'y vivre et renforcer l'implication du plus grand nombre dans sa préservation au travers d'expositions photos, spectacles, animations scolaires, réappropriation de la toponymie locale</p> <p>2014-2022 : Citoyenneté active en Entre Sambre et Meuse</p> <p>- Petites initiatives citoyennes pour stimuler la mise en place et accompagner des projets collectifs portés par des citoyens dans le but d'améliorer la qualité de vie d'un quartier, la rencontre entre ses habitants, les démarches autour de l'alimentation durable, la lutte contre l'isolement, ...</p>

	prévoyantes socialistes, ACRF,...), les acteurs du tourisme (OT, SI, MT), les associations villageoises et guides locaux ...	<p>- Réseau de passeurs, d'animateurs et d'ambassadeurs locaux pour transmettre et faire vivre les valeurs véhiculées dans le cadre du GAL et d'alimenter tout au long de la programmation les programmes d'activités de découverte du territoire.</p> <p>2010-2022 : Le Festival « Ça vous botte ! » devenu « Festival 100% Rural » est un événement annuel, innovant dans la région, qui prend la forme d'une « Semaine pluridisciplinaire » au cours de laquelle de nombreuses activités sont organisées en différents lieux du territoire (fermes, églises, places de village,...) pour fédérer les partenaires culturels autour d'un événement phare ; mobiliser les forces vives locales en y associant toute une série d'initiatives proposées par des associations ou des partenaires privés, créer des nouveaux liens sociaux sur le territoire, mettre en valeur le patrimoine rural, les traditions, les créations artistiques et questionner les citoyens sur la ruralité d'aujourd'hui et de demain.</p>
Plaines de l'Escaut (Rumes, Tournai, Beloeil, Péruwelz, Antoing, Bernissart)	Foyer socio-culturel d'Antoing, Foyer culturel de Péruwelz, Foyer culturel de Beloeil	2014-2022 « C'est qui mon village ? » est un projet questionnant la ruralité et ses mutations sur base d'un processus d'étude et d'action des différents villages du PN des Plaines de l'Escaut à travers des démarches artistiques, participatives et culturelles. Le projet répond aux objectifs de développement suivants : valoriser les patrimoines et l'identité territoriale, recréer du paysage, favoriser les activités s'appuyant sur une valorisation des ressources locales, renforcer la perception de l'identité rurale du territoire et de ses caractéristiques, rendre les habitants acteurs de projets. De manière générale, cette initiative tend à impulser de nouvelles dynamiques rurales et à donner du sens, à renforcer le lien entre habitant et territoire pour permettre de penser et d'agir autrement.
Nov'Ardenne (Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tellin)	Centre culturel de Libramont-Chevigny	2014-2022 : « Culture en vue ! » est un projet visant à construire une ambition et une capacité collectives d'action culturelle sur l'ensemble du territoire du GAL ainsi qu'à articuler étroitement le développement de l'action culturelle et la valorisation des ressources humaines, naturelles, patrimoniales et économiques du territoire. Concrètement, il s'agissait de multiplier les échanges, les interactions, les synergies entre acteurs culturels, reconnus et non reconnus ; de provoquer la rencontre et les échanges entre artistes locaux de soutenir et aider les processus créatifs et l'émergence d'artistes locaux et d'étendre la gamme des publics, des lieux, des objets, des productions de l'action culturelle.
Pays des 4 Bras (Les Bons Villers, Genappe, Villers-la-Ville)	Centre Culturel de Genappe	2014-2022 : « Patrimoine et citoyenneté » est un projet visant à valoriser le patrimoine ainsi qu'à renforcer l'identité territoriale en s'appuyant sur deux ressources du territoire : la jeunesse et le secteur associatif culturel. L'idée n'est pas de valoriser un patrimoine immuable avec une vision passéeiste mais

	Tiers-Lieux le Monty	bien de valoriser la diversité culturelle, les spécificités du territoire, d'inciter à la rencontre et à l'échange dans une perspective d'émancipation collective et de citoyenneté. 2014-2022 « Espaces ruraux à partager » (financé par le SPW ARNE) : projet consistant à tester, consolider et viabiliser le gestion et l'animation d'un premier « tiers-lieu » pilote sur le territoire. Au terme du projet, ce tiers-lieu est devenu un espace de rencontre, de ressources et d'apprentissage liés aux enjeux environnementaux et sociaux de la transition, un laboratoire local d'innovations sociales par et pour les citoyens, un lieu d'émergence artistique et culturelle, un lieu d'incubation et d'encapacitation citoyenne.
RoMaNa (Rochefort, Marche en Famenne, Nassogne)	Maison de la Culture Famenne-Ardenne ; Centre Culturel de Nassogne et Centre culturel de Rochefort	2014-2022 : « 1 + 1 = 3 pour tisser des liens » est un projet dont la finalité est le soutien et le développement de la citoyenneté, de la participation et de l'intelligence collective. Il vise à faire émerger des politiques culturelles communes, dépasser les intérêts locaux ou institutionnels et mutualiser des ressources, améliorer les liens transversaux avec d'autres champs : tourisme, agriculture, presse, santé, mobilité, ... Les liens se sont tissés autour d'un axe social (intergénérationnel, personne âgée), un axe économique (consommateurs et producteurs, économie circulaire) et un axe patrimoine local (valorisation des ressources, du patrimoine matériel et immatériel, des spécificités des villages). Son objectif était également de développer des outils de participation répondant aux attentes et besoins des acteurs de terrain de façon à favoriser le décloisonnement entre secteurs et à lutter contre les mécanismes d'exclusion.
Haute Sûre-Forêt d'Anlier (Habay, Martelange, Neufchâteau, Fauvillers, Léglise et Vaux-sur-Sûre)	CC de Bastogne en partenariat avec le CC de Habay, Alvéole Théâtre, les troupes et associations d'animation culturelle du territoire	2007-2013 : partant du constat que la très grande majorité des structures culturelles sont de petites ASBL de village ne disposant pas d'un encadrement professionnel et reposant très largement sur le bénévolat, « Le Cabaret de la Haute Sûre/le Charivari du Parc » est un projet fédérateur visant à i) la mise en avant de la production culturelle inter-associative locale, ii) la mise en réseau des partenaires culturels, la création d'un maillage culturel et artistique, l'ouverture au dialogue interculturel et l'amélioration de la diffusion des activités culturelles sur le territoire, iii) l'amélioration de la cohésion culturelle sur le territoire et iv) la structuration d'un service d'animation professionnel.
	Musée en Piconrue (Bastogne)	2014-2022 « Collecte, conservation, mise en valeur et restitution du patrimoine oral et immatériel » : récolte de témoignages du temps passé (souvenirs, mémoires, récits de vie) dont l'Ardenne rurale et ses villages sont le décor afin de perpétuer la tradition orale et la préserver d'une disparition irrémédiable. Ces récits de vie ont été diffusés auprès des plus jeunes générations (film documentaire, vidéos, spectacle vivant). A travers ce projet, l'objectif était donc d'aider à réactiver la conscience de son patrimoine, de ses identités multiples et de son environnement culturel, social et naturel.

	Centre culturel de Habay	2014-2022 « Le Centre de mon monde » est une démarche artistique collective créée à partir d'anecdotes, et d'histoires récoltées auprès des habitants des communes du territoire afin de créer ou recréer du lien entre les anciens et nouveaux habitants et mieux connaître le lieu où l'on vit. Il s'agit de susciter auprès de la population des envies de s'interroger sur les différents aspects régissant leur vie au quotidien, passée et présente, en vue de mieux se connaître et de mieux se comprendre. L'objectif est de développer, en zone rurale, dans un village, ces concepts si importants à la cohésion de notre société que sont la démocratie culturelle et la démocratisation de la Culture.
Cuestas (Etalle, Meix-devant-Virton, Tintigny)	Centre Culturel de Rossignol	2007-2013 « Encorbellements et cortèges : culture nomade » projet dont les objectifs étaient i) de programmer des activités et animations culturelles dans divers lieux inhabituels du territoire : fermes, sites naturels et historiques, entreprises, de célébrer des auteurs et ouvrages locaux narrant l'histoire et l'économie du territoire ; ii) d'organiser un réseau des acteurs (identification, répertoire, réunion, échange d'informations, mutualisation de ressources) ; iii) d'organiser des manifestations culturelles multiformes sur le thème des ressources naturelles, des solidarités nouvelles et iv) de mettre en scène les différents projets du GAL
Parc Naturel Gaume (Aubange, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton)	Le Pied en Coulisses	2014-2022 « Créart'Gaume » avait pour objectif de mobiliser et rassembler les acteurs sociaux, culturels et économiques autour d'un outil de soutien professionnel aux créations artistiques sous une configuration inexistante en Belgique. Concrètement, les actions portaient sur l'aide à la création artistique (accompagnement, accueil en résidence).
Réseau wallon de Développement rural	TDM asbl, maison de production reconnue comme organisme d'éducation permanente	Production de l'émission TAMTAM mettant en lumière le monde associatif et citoyen porteur de dynamique de changement ; partenaire des GAL dont elle assure le relais d'information sur le développement des zones rurales (diffusion sur la Trois le dimanche soir)

Annexe 2C : Autres activités et initiatives culturelles en zones rurales: musées, carnavales, folklore, culture villageoise,....

Activités et initiatives	Exemples	Quelques références de sites illustratifs
Musées	<p>FAM Museum, MUDIA (Libin), Redu, village du Livre, LAN (pôle d'art contemporain à Nassogne), éco-musée (Wanlin), musée de la vie rurale (Fourneau Saint-Michel),</p> <p>Petits musées en zones rurales : Silly, Enghien, Ath, Pecq, Leuze, Antoing, Dour, Chièvres, Péruwelz</p>	https://www.famenneartmuseum.be/ https://mudia.be/ https://www.redu-villagedulivre.be/fr/ https://www.nassogne.be/bouger-et-decouvrir/culture/lan-land-art-nassogne/le-land-art-nassogne-pole-d-art-contemporain https://tourismehouyet.be/decouvertes/patrimoine-local/eco-musee-la-besace/ https://www.fourneausaintmichel.be/musee-de-plein-air
Cinéma	Asbl Cinémarche : séances pour séniors, jeune public, midis documentaires...	https://cinemarche.marche.be/
Théâtre	Troupes de théâtre amateur en wallon (ou pas !)	
Musique	Festivals, fanfares, harmonies	St Léger ; Le Temps des Granges
Petite culture villageoise	Fêtes de village, fêtes traditionnelles (tournées d'Halloween, de Saint-Nicolas, crêcelles, carnavales, grands-feux, kermesses et bals...)	
Opérateurs culturels (public « spécifique »)	<p>Alvéole théâtre (ex : théâtre-action sur la position des femmes par ACFR-Femmes en milieu rural)</p> <p>Miroir vagabond (ex : théâtre-action sur le droit au logement par le Réseau de Lutte contre la Pauvreté)</p> <p>Le Ptit théâtre de la grande vie</p>	https://alveoletheatre.be/ https://miroirvagabond.be/ https://www.lepetittheatredelagrandevie.com/
Délocalisation de la culture	<p>Festival Noël au Théâtre (MCFA) : 18 rendez-vous culturels durant les vacances de Noël dans 16 localités de la région Famenne-Ardenne.</p> <p>Via les infrastructures villageoises : maisons de village, maisons rurales, amphithéâtre extérieurs, etc.</p> <p>Délocalisation des académies de musique</p>	https://www.mcfa.be/animation/noel-au-theatre/

